

# La CSN est loin de tourner la page

Après avoir obtenu un écrasant mandat en faveur de l'exercice d'une grève sociale de 24 heures à être exercée en intersyndicale, la CSN s'est vue dans l'obligation de reporter ce moyen de pression, plusieurs organisations syndicales n'étant pas au rendez-vous. En juin dernier, le président de la FTQ n'a pas mâché ses mots pour annoncer qu'il ne serait pas de ce voyage. Plutôt que de l'entendre discréditer une stratégie qui aurait pu marquer un temps fort, un moment historique d'unité et de mobilisation syndicale et populaire contre les politiques de droite bien en selle au Québec, j'aurais souhaité qu'il dise à la population où il se situait relativement à cette offensive destructrice.

La CSN, elle, compte être claire à l'égard de ses membres et de la population. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Charest, des droits syndicaux et des droits sociaux fondamentaux ont été bafoués. Il est hors de question de tourner la page tant et aussi longtemps que ces droits ne seront pas pleinement restaurés. Nous sommes convaincus que les vacances sont trop courtes au Québec pour convertir un gouvernement fondamentalement néolibéral en un gouvernement qui ait à cœur de maintenir un État fort pour assurer le devenir économique, social et culturel du Québec. J'ai personnellement pris suffisamment de vacances, et de bonnes vacances, pour constater que la privatisation sournoise menace la santé, l'éducation,



*Claudette Carbonneau*

les organismes gouvernementaux et la fonction publique ; que nos régions et l'emploi sont à l'abandon ; que la tentation d'affaiblir notre maigre régime public de retraite est bien présente ; qu'un gouvernement si vendu aux vertus du privé doit être gardé sous haute surveillance quand il prépare une politique sur l'énergie, une autre sur la forêt et une troisième sur l'eau. Sans être exhaustive, cette liste est suffisamment coûteuse pour constater qu'il faudra poursuivre une lutte féroce et de longue haleine pour éviter tout nouveau recul.

Alors que 200 000 de nos membres nous ont confié un écrasant mandat en faveur d'une grève sociale de 24 heures à exercer en intersyndicale, nous nous devons de transposer cet important potentiel de mobilisation en véritable guérilla politique pour bien marquer que la CSN ne lance pas la serviette et qu'elle compte bien continuer à dénoncer les politiques néolibérales du gouvernement Charest.

## Il n'y a pas deux CSN

Il n'y a pas deux CSN, une qui, hier, se battait et une qui, aujourd'hui, constatant que les conditions d'exercice d'une grève sociale en intersyndicale ne sont



pas réunies, chercherait une issue de secours. Il n'y a pas deux CSN, une qui, hier, portait le projet d'un Québec de droits, d'un Québec de solidarité sociale où les fils et les filles d'ouvriers ont accès à l'éducation, où les services publics d'aqueduc, de transport, de santé, de garderie, pour n'en nommer que quelques-uns, ne sont pas rationnés, tarifés ou peu accessibles et une, qui placerait ces revendications légitimes sous une cloche de verre.

Non, il y a une CSN, sûre d'elle-même et de la force de ses membres, unie et cohérente, qui n'entend pas laisser à qui que ce soit le monopole de représentation des intérêts de ses membres et de la population. Cette CSN a été forcée de constater que les conditions d'exercice d'une grève sociale ne sont pas réunies. Elle recherchera, cependant, de nouveau ce type de mandat si la conjoncture en intersyndicale s'y prête. Cette CSN brillera de l'extérieur pour démasquer le vrai Jean Charest lors du Forum national organisé par le gouvernement. Ce forum ne rencontre pas, à nos yeux, les conditions minimales de fonctionnement démocratique, de clarté des objectifs, de transparence et de représentativité de la société civile. La CSN profitera d'un forum alternatif du Réseau de vigilance pour faire connaître sa plate-forme sociale et politique et pour porter haut et fort les revendications de ses membres.

Solide comme le roc, cette CSN mettra en branle un plan d'action éminemment politique. Et c'est grâce à votre énergie militante qu'ensemble nous déplacerons des montagnes !

## Sommaire



### Travail-famille **Du temps, maintenant !**

4



### La télé publique envahie par le privé

10

### Aux oubliettes, l'Agence des PPP !

12



### Urgence d'une solidarité syndicale mondiale

14



### La charte québécoise des droits a 25 ans

18

### Guérilla politique à l'horizon

23



### L'invité Steven Guilbault Environnement : un automne chaud

31



# Beaucoup de chemin à parcourir...

Textes : *Maroussia Kishka et Yvan Sinotte*

Photos : Alain Chagnon

**L**ongtemps perçue comme une affaire personnelle, la conciliation travail-famille est aujourd'hui considérée comme une responsabilité collective. On travaille de jour, de soir et de nuit, de longues heures, sur appel ou avec un horaire brisé. Gérer son temps de travail et ses obligations familiales et personnelles est devenu un vrai casse-tête, faute de temps. On sait aujourd'hui que ces difficultés grugent la santé et entraînent des coûts sociaux.

Au Québec, il existe actuellement un consensus pour s'attaquer à ce problème. Conscient de cela, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchar, tiendra cet automne une consultation en vue de déposer d'ici la fin de l'année une politique de conciliation travail-famille.

Comme on le verra dans ce dossier, nous sommes bien loin de cette société des loisirs que nous prédisaient les experts il y a trente ans. Rares sont ceux qui ont la semaine de travail de quatre jours, encore moins avec pleine compensation salariale. Et même si les syndicats négocient des clauses pour concilier le travail avec les obligations familiales et personnelles, les résultats ne sont pas probants. C'est particulièrement le cas dans le secteur des services, qu'ils soient publics ou privés, où les femmes sont massivement présentes.

Il reste donc bien du chemin à parcourir pour en arriver à trouver le temps de vivre et de prendre soin des siens tout en travaillant.





# Revendiquer la semaine de quatre jours date... d'il y a 30 ans !

**Ils sont rares les milieux de travail qui ont la semaine de quatre jours, surtout avec pleine compensation salariale. Pourtant, les premiers gains à ce chapitre remontent aux années 70. Dans les grands quotidiens du Québec, dont les syndicats sont affiliés à la Fédération nationale des communications de la CSN, depuis un quart de siècle, les journalistes, les employé-es de bureau et le personnel de la production et de la distribution en profitent. Un acquis bien ancré dans leur milieu de travail.**

pour le boss », explique Normand Dubé, président du syndicat à l'usine Sico. Le taux d'absentéisme a chuté et les heures supplémentaires aussi, tandis que la production et l'emploi ont augmenté. Mais contrairement à leurs collègues, la majorité des employés de bureau de l'usine ont préféré garder leur

« faut se rappeler le contexte dans lequel nous avons négocié cela. C'est l'époque du grand virage du Québec vers la modernité. Les syndicats ont la cote et on nous prédit la société des loisirs », se rappelle Daniel Marsolais, président du syndicat des journalistes de *La Presse* lors de la grève de 1977, au cours de laquelle ils obtiennent la semaine de quatre jours de 32 heures de travail sans perte de salaire. C'était pourtant la dernière de leurs priorités. Mais ils l'obtiennent tout de même. Les autres groupes de syndiqué-es de *La Presse* l'auront aussi, emboîtant ainsi le pas au personnel du *Journal de Montréal* qui l'avait arrachée à Pierre Péladeau. « On voulait plus de temps pour soi et moins de temps pour le boss », explique-t-il tout en précisant que la diminution de la semaine de travail visait aussi à limiter les pertes d'emplois liées aux changements technologiques qui vont particulièrement toucher le personnel de la production.

Les récessions des années 1981-1982, puis de 1990-1992 vont mettre au rancart cette revendication. Mais 20 ans plus tard, en 1997,



Daniel Marsolais

les travailleurs de l'usine Sico, à Longueuil, veulent à leur tour la semaine de quatre jours pour les mêmes raisons : améliorer leur qualité de vie et favoriser l'emploi. Pourtant, l'employeur ne voulait rien savoir au départ, tout comme à *La Presse*. Finalement, il cède. Leur semaine de travail passe de 40 à 36 heures, sans perte de salaire. « Aujourd'hui, c'est un plus pour tout le monde, y compris



Normand Dubé

semaine de 35 heures étalées sur cinq jours. « On ne se le cachera pas, explique Normand Dubé, les femmes sont encore responsables des tâches ménagères. » Avoir une journée de plus, mais en contrepartie devoir courir pour faire les repas et aller chercher les enfants, les quatre autres jours, en raison d'un quart de travail plus long ne leur souriait pas.

## La semaine de quatre jours, la mesure la plus prisée



Photo : Michel Giroux

Selon un sondage Crop réalisé en avril dernier pour l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, 42 % des travailleuses et des travailleurs interrogés favorisent la semaine de quatre jours, suivie des horaires flexibles à 27 % et des congés pour raisons personnelles ou familiales à 10 %. En outre, dans une proportion de 82 %, ils souhaitent une intervention gouvernementale pour inciter les entreprises à mettre en place davantage de mesures de conciliation travail-famille.

D'autres enquêtes indiquent que les mesures de conciliation les plus recherchées par les parents de jeunes enfants sont la flexibilité des horaires et la semaine de quatre jours.



# Des progrès dans les conventions collectives mais... peu de résultats

**Pour concilier travail-famille, une série d'autres clauses que la semaine de quatre jours existent dans les conventions collectives mais leur application demeure difficile.**

« Quand tu as un pépin dans la famille, un enfant ou un parent malade et que l'employeur ne peut te donner du temps, tu te démènes en maudit ! », souligne



Francine Lévesque

Francine Lévesque, vice-présidente de la Fédération de la santé et des services sociaux. Des clauses permettant l'horaire flexible ou comprimé, le travail volontaire à temps partiel ou donnant droit à des congés sociaux sans solde existent pourtant dans le réseau de la santé et des services sociaux, mais leur application dépend de la bonne volonté de l'employeur et elle n'est pas toujours présente. Même la semaine de quatre jours de 32 heures au lieu de 35 heures sur cinq jours n'est pas accordée aisément.

## Le pouvoir discrétionnaire de l'employeur

« L'employeur prétexte la pénurie des ressources pour refuser un congé ou un nouvel aménagement du temps de travail », explique Luc Tessier, président du Syndicat des professionnelles et professionnels des Affaires sociales du Québec SPPASQ-CSN. Aussi, le person-



Luc Tessier

nel en contact direct avec la clientèle ou travaillant avec les cadres se voit refuser ses demandes. Il précise que la conciliation recherchée par les salarié-es va au-delà de la vie familiale. Elle englobe leurs besoins personnels, entre autres pour des raisons de santé et de ressourcement.

La conciliation travail-famille et vie personnelle est devenue une priorité dans le secteur public. Les syndicats veulent que les employeurs ne puissent plus refuser sans motif valable les demandes des salarié-es en ce sens. Ils veulent aussi établir des programmes locaux de conciliation travail-famille comme le recommande le Conseil consultatif de la main-d'œuvre. À la table centrale de l'actuelle ronde de négociation du secteur public, l'intersyndicale demande d'ailleurs au gouvernement la mise en place de comités paritaires locaux et la création d'un fonds national pour soutenir les démarches locales.

## La conciliation n'est pas à la portée de tous

Dans le secteur privé syndiqué, la situation n'est pas plus facile. Dans son document de consultation, le gouvernement cite en exemple plusieurs bonnes clauses, dont une de la

convention collective de l'Hôtel des Gouverneurs de Rimouski, qui prévoit que pour des motifs reliés à la santé, à l'âge ou à la situation familiale, une personne peut demander de travailler un nombre de jours inférieur à sa semaine régulière de travail. Une clause type qu'on retrouve dans l'ensemble des conventions collectives du secteur de l'hôtellerie de la CSN. Le hic cependant, c'est qu'un bon nombre de syndiqué-es ne s'en prévalent pas, tout simplement parce que leur revenu ne leur permet pas de perdre une journée de travail.

« Il faudrait avoir des congés sans perte financière », affirme Ann Potvin, vice-présidente de la Fédération du commerce. « On a fait un



Ann Potvin

pas, dit-elle. Les femmes ne perdent plus leur job mais elles perdent du revenu. » Encore aujourd'hui, elles gagnent majoritairement de petits salaires, ce qui leur laisse peu de marge de manœuvre. Elles utilisent donc la plupart du temps leurs congés mobiles et de maladie pour faire face à leurs obligations familiales.

Il reste donc bien du chemin à parcourir, y compris pour obtenir des employeurs qu'ils remplacent la main-d'œuvre qui s'absente.



# Les intérêts des salarié-es et des employeurs peuvent converger

À la recherche de temps, les salarié-es essaient de trouver dans leur milieu de travail des formules qui leur permettraient de disposer d'un peu plus de temps libre pour leurs familles et leurs autres occupations.

Les normes minimales du travail prévoient la prise de vacances, de jours fériés, de congés de maladie et 10 jours d'absence sans salaire pour raisons familiales, mais, avec des petits salaires, rares sont celles et ceux qui peuvent se prévaloir de cette dernière mesure sans sérieusement hypothéquer leur niveau de vie. Certains employeurs ont adopté des programmes volontaires facilitant la conciliation vie de travail et vie hors travail, quoiqu'ils soient accordés sur une base discrétionnaire qui n'exclut pas une certaine dose d'arbitraire dans leur application.

Ce sont finalement dans les milieux de travail syndiqués, dans les conventions collectives, que se trouvent les dispositions les plus favorables à la conciliation travail-famille, même s'il est parfois ardu de placer ces revendications au haut de la liste des priorités quand des sujets comme la sous-traitance, le rattrapage salarial ou le régime de retraite, par exemple, occupent l'essentiel

de l'attention. C'est ce qu'a constaté Renaud Paquet, professeur au Département des relations industrielles de l'Université du Québec en Outaouais, à la suite d'une étude exhaustive sur le sujet. Il suggère la formation d'un comité paritaire pour traiter de la question et en arriver à la conclusion de lettres d'entente qui, éventuellement, se transformeront en articles de convention collective.

## Écart entre la convention et son application

Les mesures les plus appropriées favorisant la conciliation travail-famille peuvent apparaître dans une convention collective, mais elles ne trouveront leur finalité que si les personnes à qui elles s'adressent en profitent. Pressentant qu'il peut subsister un écart entre le contenu d'une convention et son application, Renaud Paquet a creusé la question.

« Des cas typiques sont ceux de l'horaire variable, lorsque les gens peuvent comprimer leurs heures de travail sur quatre jours, ou les horaires flexibles, alors que les gens peuvent entrer plus tard et terminer plus tard pour concilier leurs besoins. Presque une convention sur cinq permet un horaire de travail comprimé. « Cependant, si on va sur les lieux de travail, on constate que ce n'est pas appliqué à 100 % », note M. Renaud. Il croit qu'il y a une application arbitraire puisque le pouvoir discrétionnaire de l'employeur n'est pas encadré, ce qui peut laisser place à bien des abus. La convention collective donnant à l'employeur le moins de pouvoir discrétionnaire est celle où on applique la règle d'ancienneté, ce qui est la meilleure manière d'éviter l'arbitraire. « Mais là, un autre problème se pose. On risque d'avoir une situa-



Renaud Paquet

tion où des travailleuses et des travailleurs ayant de jeunes enfants, qui veulent concilier le travail et la famille, ne soient pas en mesure d'en profiter parce qu'ils sont au bas de la liste d'ancienneté. »

Si l'appui syndical à l'égard de mesures facilitant la conciliation fait facilement consensus, les employeurs y trouvent également leur compte puisqu'il y a une réduction du taux d'absentéisme et du stress au travail, et une hausse du taux de rétention et de recrutement de la main-d'œuvre. Et même si des coûts sont associés à ces mesures en raison du remplacement de la main-d'œuvre et de la réorganisation du travail, Renaud Paquet considère que ceux-ci sont largement compensés par les avantages que l'entreprise en retire.



Des dispositions de conciliation travail-famille existent, mais le pouvoir discrétionnaire de l'employeur empêche souvent les syndiqué-es de s'en prévaloir.



# Il faudra légiférer

**Même si le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchar, s'est dit peu intéressé par l'adoption d'une loi sur la conciliation travail-famille, il semble bien qu'il faudra en venir à légiférer pour s'assurer que toutes les travailleuses et tous les travailleurs puissent avoir droit à des mesures d'aménagement et de réduction du temps de travail. C'est ce que croit Diane-Gabrielle Tremblay, professeure connue pour ses travaux en matière de conciliation travail-famille et directrice de recherche à la Télé-universitaire de l'Université du Québec.**

**S**es recherches et celles de ses collègues l'amènent au constat que laisser aux entreprises le soin d'établir des mesures de conciliation risque inévitablement d'accentuer les différences entre travailleurs et travailleuses et entre secteurs économiques. Dans les périodes de croissance, l'entreprise est disposée à offrir des mesures d'aménagement du temps, surtout aux cadres et aux professionnel-les, mais pas nécessairement

aux employé-es de bureau, aux travailleuses et aux travailleurs des chaînes de montage. En outre, si certains secteurs économiques comme ceux de l'industrie pharmaceutique et des technologies de l'information sont plus ouverts, d'autres, tel que le secteur du commerce de détails où les marges de profit ne sont pas fortes et où la main-d'œuvre requière peu de formation, restent réticents à des mesures de conciliation. « Il n'y a pas une

forte incitation à agir dans ces secteurs, à moins que l'État ne fasse quelque chose », soutient Diane-Gabrielle Tremblay.

« Il ne faut pas oublier, ajoute-t-elle, que beaucoup de gens à bas salaire ne peuvent se permettre une perte de revenu que pour une courte période. Il y a donc risque de segmentation entre ceux qui travaillent dans la grande entreprise, qui pourront obtenir une meilleure qualité de vie, et cette masse de petits salarié-es composée surtout de femmes et de chefs de famille monoparentale qui ne pourront y accéder. » La ques-



Diane-Gabrielle Tremblay

tion du financement de ces mesures devra être envisagée, d'autant plus que le Québec a une économie qui repose sur les PME. M<sup>me</sup> Tremblay croit qu'à ce chapitre on pourrait s'inspirer de la loi sur la formation professionnelle.

## L'exemple des pays scandinaves

Ce sont les pays scandinaves, des pays social-démocrates et fortement syndiqués, qui ont le plus avancé sur cet enjeu social. « Depuis longtemps, on y réfléchit à la qualité de vie et, entre autres, à la conciliation travail-famille, sans que ce soit nécessairement sous cette appellation », dit-elle. Elle précise que les pays scandinaves ont développé une vision sociale de la famille plus progressiste que celle de la France ou de l'Allemagne. Dans ces deux pays, les mesures sociales incitent les femmes à rester à la maison pour élever leurs jeunes enfants, ce qui compromet leur retour au travail.

Ce sont les droits des femmes et des enfants qui sont privilégiés dans les pays scandinaves plutôt que les politiques natalistes. En outre, la main-d'œuvre étant restreinte et fortement syndiquée, les entreprises ont été forcées de mettre en place des mesures plus attrayantes pour attirer des salarié-es, tout



Photo : Michel Giroux

La CSN invite le gouvernement du Québec à élaborer une politique de conciliation travail-famille qui repose sur les droits des femmes et des enfants, tout comme en Suède.



particulièrement les femmes. « Ça a voulu dire des mesures de réduction de travail, des horaires moins longs et surtout le respect des entreprises envers le droit des individus de dire non à des horaires interminables », ajoute-t-elle.

### La législation hollandaise, un exemple

Mais au Québec, seulement 40 % de la main-d'œuvre est syndiquée et le contexte conservateur nord-américain freine les entreprises, de telle sorte qu'il y a peu de mesures semblables.

Elle croit que le Québec pourrait tout au moins s'inspirer de l'expérience de la Hollande, un pays « pas particulièrement progressiste, dit-elle, où les femmes travaillent surtout à temps partiel ».

Les partenaires sociaux ont obtenu de l'État qu'il légifère pour obliger les employeurs à tenir compte des demandes d'aménagement et de réduction du temps de travail. « Ils doivent justifier leur refus. Du coup, ils acceptent les demandes parce qu'ils ont de la difficulté à légitimer le fait que les besoins de la production sont tels qu'on ne peut dégager une personne durant un certain nombre d'heures », indique M<sup>me</sup> Tremblay. Les demandes viennent en premier lieu de parents ayant de jeunes enfants de zéro à trois ans. Leur besoin de temps diminue au fur et à mesure que les enfants grandissent. « Ce sont des demandes temporaires », dit-elle.

Tout comme le sont les demandes pour prendre soin d'un parent ou d'un conjoint malade.

Fait significatif, en Hollande, on a constaté au cours de la dernière décennie, à la suite de l'adoption de cette loi, que non seulement les femmes, mais aussi les hommes réclament du travail à temps partiel. « Ce n'est pas à égalité avec les femmes mais il y a une percée », souligne M<sup>me</sup> Tremblay. Ce changement a entraîné une rupture de la vision traditionnelle de la famille en Hollande. Un constat qu'elle trouve intéressant, puisqu'au Québec, même s'il y a une évolution dans le partage des tâches, il n'en reste pas moins qu'il y a encore une forte résistance à revoir les rôles dans la famille. Une telle loi pourrait donc amener aussi une évolution des mentalités.



Le Québec a connu une évolution dans le partage des tâches, mais il n'en reste pas moins qu'il y a encore une forte résistance à revoir les rôles dans la famille.

## La CSN demande une loi-cadre

À l'occasion de la consultation sur la conciliation travail-famille, la CSN demande l'adoption d'une loi-cadre obligeant les employeurs à justifier tout refus. La CSN convient que l'employeur faisant face à une contrainte excessive dans son organisation du travail puisse opposer un refus, à la condition, bien entendu, que celui-ci soit sérieusement motivé. « Une loi-cadre a l'avantage d'envoyer un message clair. Elle établit aussi des principes et des valeurs », affirme la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau.

De plus, cette loi pourrait prévoir un soutien technique et financier aux employeurs, aux salarié-es et aux syndicats, en vue d'élaborer et de mettre en œuvre de façon conjointe un programme de conciliation travail-famille et des mesures innovatrices d'aménagement du temps de travail. La CSN propose d'élargir cette démarche de conciliation afin de tenir compte de la vie personnelle et du vieillissement de la population.



Photos : Alain Chagnon

## Les PPP et la télévision publique

# Télé-Québec et Radio-Canada sont largement investis par le privé

Texte : Yvan Sinotte



Photo : Robert Marquis

Devant la levée de bouclier provoquée par la nouvelle réduction budgétaire de 5 millions de dollars annoncée pour Télé-Québec, le gouvernement a mis sur pied un groupe de travail chargé d'examiner le fonctionnement et les processus d'affaires. Le groupe organisera des audiences publiques dès la fin du mois d'octobre.

Les PPP à la télévision publique ne datent pas d'hier. Le gouvernement fédéral, il y a plus de 20 ans, souhaitait laisser une plus large place à l'entreprise privée au sein de la télévision publique francophone en octroyant des fonds à l'intention des maisons indépendantes de production télévisuelle ; de son côté, le gouvernement du Québec, dès 1995, saigne sa télévision publique au profit de la production privée qui s'alimente à des fonds fédéraux et provinciaux. Ce glissement du public vers le privé se ressent sur le volume et la facture des émissions et le niveau et la qualité des emplois en radiodiffusion publique.

**T**éléfilm Canada et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) sont les deux leviers mis à la disposition de l'entreprise privée pour envahir la télévision publique offerte par Radio-Canada et Télé-Québec, le tout assorti de crédits d'impôt offerts par les deux paliers de gouvernement.

### Radio-Canada

Dans la foulée du rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale (comité Applebaum-Hébert), qui date de novembre 1982, et sous la pression de l'industrie indépendante de la production audio-visuelle, le ministre libéral des Communications de l'époque, Francis Fox, publie, en 1983, une nouvelle politique canadienne de la radiotélédiffusion. Les objectifs de cette politique

se résument ainsi : mesures et initiatives nouvelles visant à mettre un plus grand nombre d'émissions à la portée des Canadiens ; à accroître la compétitivité de l'industrie canadienne de la radiotélédiffusion ; et enfin, à relever le défi que présentent les nouvelles techniques et leurs effets sur notre environnement.

Dans les faits, la politique soumise par Francis Fox se concrétisera par la création du Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes, qui sera administré par Téléfilm Canada au profit des producteurs indépendants, par l'accroissement de la production privée à la télévision publique et la réduction des budgets alloués à la Société Radio-Canada (SRC). La mise sur pied de Télévision Quatre Saisons et l'implantation de canaux spécialisés découlent également de l'application de cette politique.

*Bâtir l'avenir vers une Société Radio-Canada distincte*, document publié quelques mois plus tard, toujours par le ministre fédéral Fox, précise que « d'ici cinq ans, Radio-Canada devrait porter à 50 % la part de la programmation télévisuelle de ses réseaux nationaux émanant des producteurs indépendants ». C'est ainsi que, petit à petit, la production indépendante s'est imposée en télévision publique. Afin d'assurer le financement de celle-ci, le gouvernement fédéral amputait les crédits accordés à la SRC et à son pendant anglais, la CBC.

Avec la croissance de l'offre télévisuelle — nouveau radiodiffuseur privé et canaux spécialisés — il va de soi que les taux d'audience (cotes d'écoute) se sont fragmentés, entraînant de surcroît une baisse des revenus publicitaires pour les radiodiffuseurs publics. Par ailleurs, la situation financière des gouvernements, dans les années 90, s'avérant particulièrement difficile, des coupes budgétaires sont survenues à Radio-Canada et à Télé-Québec.

## Télé-Québec

C'est ainsi qu'à Télé-Québec (TQC), qui vivait déjà avec des budgets à peine suffisants pour assumer le mandat éducatif et culturel qui lui est dévolu, le couperet s'est abattu sur les effectifs et 80 % de la programmation est passée au secteur privé. Encore aujourd'hui, le gouvernement du Québec, dans ses velléités de « réingénierie », ampute de nouveau le budget de Télé-Québec de 5 millions de dollars.

Pourtant, comme le révèle une analyse réalisée par MCE Conseils pour la Fédération nationale des communications de la CSN, le budget du Québec, pour la période allant de 1995 à 2004 a augmenté de 22 %, alors que celui de Télé-Québec diminuait de 37 %. Les dépenses totales de Télé-Québec s'élèvent, pour la présente année fiscale, à 81 millions de dollars. De cette somme, 52 millions de dollars sont consacrés à des productions indépendantes. De même, 416 employés évoluent actuellement à Télé-Québec alors que 1364 emplois sont générés dans le secteur privé. La masse salariale de l'Autre télévision a été réduite de 40 à 28 millions de dollars entre 1993 et 2003.

## Public vs privé

Dans une analyse intitulée *Le financement de la production télévisuelle au Québec*, MCE Conseils, brossant l'état de la situation pour 2002, note que les producteurs privés ont connu une hausse de 3000 nouveaux postes entre 1991 et 1998. Or, de

1991 à 1999, 3500 emplois ont été perdus à la SRC et à la CBC, soit 34 % de diminution de l'effectif. Du côté de Télé-Québec, ce sont 222 postes qui ont été abolis entre 1996 et 1999, soit une diminution de 31 % de l'effectif. Autre fait significatif, le budget d'achat d'émissions à TQC a presque doublé en 10 ans, passant de 12 à 22 millions de dollars.

Il y a donc un transfert du public au privé en ce qui concerne les emplois. Cependant, la qualité de ceux-ci ne s'équivaut pas. L'appel aux pigistes, selon MCE Conseils, entraîne une rémunération moyenne de 8900 \$ en 1991 et de 10 772 \$ en 2000. En outre, le total des salaires versés par les diffuseurs et les producteurs est passé de 199



Photo : Bernard Brault, Archives La Presse

millions (1991) à 321 millions de dollars (2000), sauf que la proportion des salaires provenant du travail précaire, versée par les producteurs privés, a grimpé de 35 à 56 % de ce total.

Dans cette optique de croissance de partenariat public-privé, la masse des économies entrevues par les gouvernements, en radiodiffusion, se transforme vite en mirage. Le coût moyen d'une heure de production télévisuelle est passé de 177 000 à 298 000 \$ en 10 ans, alors que la part d'investissement des producteurs privés a baissé durant ce temps de 38 700 à 34 145 \$. Ce sont les gouvernements, par le biais de Téléfilm Canada, la SODEC et les crédits d'impôt, qui déboursent 60 % des coûts de production et les télédiffuseurs publics y investissent le reste.

La culture est devenue une question d'affaires pour nos télévisions publiques. Mais le partenariat public-privé semble une mauvaise affaire pour les finances de l'État, au détriment du volume de produits offerts et de la qualité des emplois qui sont transférés d'un secteur à l'autre.

**En juin 1999, quatre présidents de la CSN, Gerald Larose, Marc Laviolette, Norbert Rodrigue et Marcel Pepin ont fait une déclaration solennelle d'appui au maintien du mandat de Radio-Canada, soit de conserver une programmation généraliste et populaire. Du même coup, ils ont dénoncé la menace de son affaiblissement par un sous-financement, tout en soutenant que les radiodiffuseurs privés jouissaient grassement d'un financement public.**

# L'Agence des PPP : un projet à jeter aux oubliettes

Texte : Michelle Filteau

Photos : Alain Chagnon

**Partenariats Québec, la super Agence qui chapeautera l'ensemble des projets de partenariats public-privé (PPP) du gouvernement, n'est pas encore née que déjà elle fait couler beaucoup d'encre. Avec son projet de loi n° 61, qui crée cette super Agence, le gouvernement s'apprête à dilapider les services publics.**

Contrairement à ce qu'il affirme, le gouvernement ne recentre pas l'État sur ses missions essentielles, mais il s'attaque à celles-ci, en les livrant en pièces détachées à l'entreprise privée », affirme la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau. Dans son mémoire présenté à la Commission des finances publiques, chargée d'étudier le projet de loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec, la CSN demande au gouvernement de ne pas aller de l'avant avec son projet de privatisation de services publics et de jeter la politique-cadre sur les PPP et le projet de loi 61 aux oubliettes.

## Une centralisation excessive et dangereuse du pouvoir décisionnel

Le projet de loi n° 61 force tous les ministères, toutes les municipalités et tous les organismes publics et parapublics à recourir aux services de

l'Agence pour l'évaluation de la faisabilité de projets de partenariat public-privé. Ils se retrouvent ainsi sous la quasi-tutelle de l'Agence, elle-même sous la responsabilité du Conseil du trésor et donc sous la poigne de sa présidente, M<sup>me</sup> Monique Jérôme-Forget. On ne peut imaginer une structure pyramidale mieux adaptée au copinage entre le sommet de l'État et le secteur privé.

Le projet de loi permet en outre le cumul des fonctions de président et de directeur général. Le pouvoir pourra donc être concentré entre les mains d'une seule personne. En ce qui a trait aux modalités de nominations des membres du conseil d'administration et des comités d'experts, elles ouvrent la porte aux nominations partisans, au favoritisme et aux conflits d'intérêts. Il y a fort à parier que plusieurs d'entre eux proviendront du secteur privé et plus particulièrement des secteurs d'activité concernés par les PPP. Exit la société civile. Bienvenue aux comités d'experts tout-puissants.

Partenariats Québec jouira de surcroît de pouvoirs considérables : elle peut emprunter, s'engager financièrement, acquérir ou céder des actions et des actifs. Elle est à la fois un organisme conseil, un centre de référence et d'expertise et un promoteur de projets. Entre l'objectivité nécessaire à la fonction conseil et l'activisme indispensable à la fonction promotionnelle, l'Agence se trouve d'entrée de jeu en porte-à-faux.



La Société de transport de Montréal créera une filiale, la société Trangesco, pour procéder à des partenariats avec le secteur privé, sans appel d'offres, dans cinq secteurs : commerces dans le métro, information à la clientèle, cartes à puce, télécommunications sans-fil et vente d'expertise.



## Manque d'imputabilité et de transparence

Pour la CSN, les mécanismes de reddition de comptes contenus au projet de loi sont nettement insuffisants. Les organismes publics doivent entre autres respecter les droits des partenaires privés en matière de protection de l'information préjudiciable à leur situation concurrentielle. Certains éléments des contrats, notamment les coûts, seront difficilement accessibles au public.

Mais il y a pire. L'Agence, avec l'accord du gouvernement, peut acquérir ou constituer des filiales. Seules les filiales détenues à 100 % par l'Agence seront soumises à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Les pouvoirs de délégation de certaines fonctions ou activités de l'Agence à des partenaires privés, la prérogative de constituer des filiales, ainsi que la faiblesse des mécanismes de reddition de comptes prévus dans le projet de loi permettront au nouvel organisme de soustraire une partie de ses activités au contrôle public et au droit à l'information.

## La pièce manquante du puzzle

« Après avoir modifié l'article 45 du Code du travail pour faciliter la sous-traitance, Jean Charest poursuit son œuvre et insère la pièce manquante du puzzle qui permettra une privatisation des services publics », constate la présidente de la CSN.

Le gouvernement a lui-même concocté la recette. Pour éviter le transfert de l'accréditation syndicale, il suffit à l'organisme public de ne rien transférer d'autre que le travail. Dans les rares cas où l'article 45 s'appliquerait (cas où il y aurait transfert des principaux éléments caractéristiques), la convention collective, elle, n'est pas transférée.

Aussi, n'est-il pas surprenant de constater que le projet de loi n° 61 ne prévoit aucun mécanisme de protection pour les travailleuses et les travailleurs qui seront touchés par les projets PPP. Même si la politique-cadre invite les organismes publics à s'assurer que les employé-es qui accepteront de travailler pour des partenaires privés se voient offrir des conditions équivalentes à celles offertes par le secteur public, il n'y a rien de moins sûr.

Pour la présidente de la CSN, le projet de loi n° 61 constitue une œuvre de privatisation des services publics qui entraînera une « désaccréditation » massive et une détérioration des conditions de travail. Il s'agit d'une nouvelle attaque contre le

droit d'association qui risque de provoquer l'érosion du taux de syndicalisation au cours des prochaines années au Québec.

## Au nom de l'intérêt général ?

Au nom de qui, au nom de quoi ? Le gouvernement n'a pas encore réussi à expliquer le bien fondé de son nouveau dogme pour les PPP. Pourtant, les nombreux échecs devraient le faire réfléchir. « En fait, la question fondamentale que posent les partenariats public-privé est celle de l'intérêt général de la société, affirme Claudette Carbonneau. La capacité des projets PPP de dis-



penser des services à moindre coût pour tous est loin d'avoir été démontrée. » D'une part, la véritable concurrence n'existe pas. On assiste toujours à la formation de nouveaux monopoles ou à des ententes entre oligopoles. Par ailleurs, les économies sont la plupart du temps réalisées par la réduction des services, le transfert des coûts vers les usagers, la réduction du personnel et le nivellement par le bas des salaires et des conditions de travail. Au lieu de progresser, la société s'appauvrit.

## L'État toujours perdant

Que le PPP soit un succès ou un échec, l'État en ressort perdant. Lorsqu'un PPP est un succès, il détourne une partie importante de la richesse collective vers le secteur privé et l'État a tout intérêt à en reprendre le contrôle. Lorsqu'un PPP est un échec, l'État doit se porter à son secours ou reprendre en main les activités assumant les coûts de la débâcle. Il s'agit du paradoxe des PPP.

Dans le rapport de la commission Mulroney-Johnson sur les deux nouveaux centres hospitaliers universitaires de Montréal (CHUM et CUSM), 13 secteurs sont sur la liste des projets possibles de PPP. On y retrouve entre autres l'alimentation, l'entretien et la buanderie, les laboratoires, la pharmacie, la stérilisation, la gestion des immeubles, les centres de recherche et les cliniques médicales affiliées aux centres hospitaliers universitaires.



# Urgence d'une solidarité syndicale mondiale

Texte : Maroussia Kishka

« Le *Unissez-vous* des syndicats ne s'est pas traduit par des réalités fortes à l'échelle internationale », constate Riccardo Petrella, un des penseurs, et militant bien connu de l'autre mondialisation. Lors d'une entrevue accordée à *Perspectives CSN*, il a invité les syndicats à rompre avec la logique de la compétitivité et à bâtir des liens de solidarité avec les travailleurs partout dans le monde.

Si les syndicats ne font pas vite, de manière rigoureuse et systématique, un renforcement de leur action au niveau mondial, ils se trouveront prisonniers des logiques nationales et des logiques des compagnies multinationales qui leur apportent du travail et de l'emploi », affirme ce politicologue et économiste qui enseigne à l'Université catholique de Louvain, en Belgique. Il donne en exemple les reculs importants que subissent actuellement les syndicats européens confrontés au chantage à la délocalisation des entreprises. Même la toute-puissante centrale syndicale allemande, IG Metall, a dû plier cet été.

Pionniers de la semaine de 35 heures, les syndicats allemands se voient en effet forcés de la rallonger à 40 heures. En agitant le spectre du déménagement de la production en Hongrie, où les coûts salariaux sont nettement moins élevés,



Photo : Presse canadienne

la multinationale Siemens est parvenue à l'imposer en juin, sans compensation salariale, aux 4500 employé-es de deux de ses sites. Le constructeur automobile Daimler-Chrysler s'est immédiatement engouffré dans cette brèche, menaçant de délocaliser sa production en Afrique du Sud ou à Brême, un site allemand moins coûteux. La multinationale a obtenu malgré cinq semaines de conflit, dont dix jours de débrayages massifs, que ses 160 000 employé-es en Allemagne renoncent à des augmentations de salaire et que 20 000 techniciens et ingénieurs rallongent leur semaine de travail à 40 heures.

« Les syndicats allemands ont dû céder aux menaces parce que les syndicats des régions qui allaient bénéficier de ce déménagement de la production n'ont pas manifesté de solidarité avec eux », souligne Riccardo Petrella. Il rappelle qu'il

Le 15 juillet dernier, des milliers de travailleuses et de travailleurs ont manifesté devant l'usine de Brême, au nord de l'Allemagne, pour protester contre le plan de réduction des coûts de main-d'œuvre de Daimler-Chrysler, qui se soldera par un gel des salaires et un retour à la semaine de 40 heures pour 20 000 d'entre eux.

« Les syndicats allemands ont dû céder aux menaces. »

y a trois ou quatre ans, lorsqu'il y avait eu la fermeture d'une usine de Bombardier en Belgique, les travailleuses et les travailleurs des usines de Bombardier d'ici n'ont pas, non plus, manifesté de solidarité envers leurs collègues de la Belgique. « C'est une des raisons de la faiblesse des syndicats », dit-il.

### **Prisonniers de la compétitivité**

En France, en Belgique, en Hollande et ailleurs en Europe, la même menace de délocalisation est actuellement utilisée par les entreprises. Riccardo Petrella, qui est le fondateur du Groupe de Lisbonne et un des signataires du rapport-manifeste sur les limites de la compétitivité, paru en 1995, se demande pourquoi tous les syndicats qu'ils soient européens ou nord-américains ont accepté la logique de la compétitivité. « Maintenant, ils sont prisonniers. Quand il faut faire preuve de solidarité, il n'y en a pas parce que c'est la compétitivité nationale qui l'emporte. En Italie, précise-t-il, la compétitivité nationale implique qu'il faut baisser les salaires, diminuer les taxes, ne pas avoir de législation du travail qui empêche l'entreprise nationale d'être en compétition avec les marchés mondiaux. Il constate que les syndicats acceptent cela pour sauver des emplois mais, selon lui, ils tournent ainsi le dos à la solidarité internationale entre travailleurs. Même s'il est conscient que ce n'est pas facile, il considère qu'« il ne faut pas se faire prendre par la logique de l'urgence, parce que dans l'urgence, dit-il, c'est toujours le plus fort qui impose sa solution. Et c'est toujours la solution à court terme qui l'emporte ».

Il considère aussi que les syndicats, autant ceux du privé que du public, devraient se porter à la défense du caractère fondamental du bien public (l'eau, le patrimoine génétique, la connaissance, etc.) et des services publics pour stopper leur marchandisation. « Les syndicats ont été contaminés par le fait que ce qui compte ce n'est pas que ce soit public ou privé mais qu'on puisse fournir un service à bon prix et de bonne qualité, constate-t-il. En France et en Italie, les débats les plus difficiles au sujet de l'eau, il les a eus avec les syndicats. Ceux-ci lui disaient que les communes ou les municipalités pouvaient se révéler inefficaces dans la gestion de l'eau. Ils se disaient ouverts à la privatisation parce que, par la réglementation, l'État gardait le contrôle. Une opinion qu'il ne partage pas.

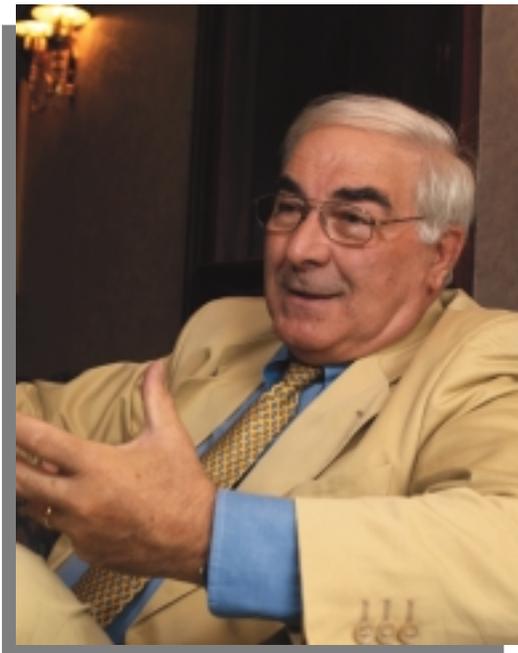


Photo : Alain Charbon

Riccardo Petrella

### **Les services publics sont fondamentaux**

Riccardo Petrella croit dur comme fer que les services publics sont fondamentaux au bien-être collectif et à la production de la richesse collective. S'opposant au pragmatisme du monde des affaires et aux intérêts des plus forts, il refuse de reléguer au monde des rêveries le droit à la vie et les droits universels, ainsi que le besoin de paix et de démocratie. Dans le dernier livre qu'il vient de publier, *Désir d'humanité — Le droit de rêver*, il propose de travailler à cinq objectifs, dont l'abandon du culte de la compétitivité au profit d'un contrat social mondial, l'éradication de la pauvreté en l'espace d'une génération et la promotion et la sauvegarde des biens et services publics. Il considère réalistes ces objectifs et met en garde les syndicats contre le glissement vers le fatalisme.

« On est riche quand on s'enrichit collectivement », a répondu Riccardo Petrella à un jeune lors de son allocution d'ouverture de la session universitaire de l'Institut du Nouveau Monde, cet été, à Montréal. Dans une salle bondée de gens venus l'entendre, un des 400 jeunes participants à cette session lui avait demandé comment peut-on s'enrichir autrement que par l'argent. Pour Riccardo Petrella, c'est la mise en commun et le développement d'un patrimoine collectif qui donnent le pouvoir de faire des choses et non pas l'argent en soi.

**« On est riche quand on s'enrichit collectivement. »**

# Les Sans-Chemise ont maintenant une voix

**Du rarement vu. Sous l'impulsion des centrales syndicales et des groupes populaires du Québec, le détournement des surplus de la caisse de l'assurance-emploi est devenu un des enjeux majeurs de la dernière campagne électorale fédérale. Résultat : le premier ministre Paul Martin s'est engagé à réviser complètement le régime de l'assurance-emploi. Tiendra-t-il sa promesse maintenant qu'il a été réélu à la tête d'un gouvernement libéral minoritaire ? Les organisations syndicales et les représentants des Sans-Chemise vont sûrement le lui rappeler.**

Texte : Michel Crête

Déjà, avant le déclenchement des élections de juin dernier, le Parti libéral du Canada (PLC) sentait la soupe chaude. Et pas seulement en raison du scandale des commandites. Dans les Maritimes et dans l'Est du Québec, le taux de chômage sème en effet la grogne. À cause du resserrement des critères d'admissibilité du régime de l'assurance-emploi, 17,3 % des travailleuses et des travailleurs saisonniers à long terme ne touchent pas de prestations. D'autres sont affectés par le fameux « trou noir », cette période sans revenu entre l'arrêt des prestations de l'assurance-emploi et la reprise du travail.

C'est ainsi que dès le 11 mai, une douzaine de jours avant le début de la campagne électorale fédérale, le ministre fédéral des Ressources humaines et du Développement des compétences, M. Joe Volpe, a annoncé qu'Ottawa allouerait entre 230 et 270 millions de dollars de plus, sur une période de deux ans. Les travailleuses et les travailleurs saisonniers de 24 régions où le taux de chômage est de 10 % et plus pourront avoir droit à un maximum de cinq autres semaines de prestations. Le programme prévoit aussi des mesures de transition pour les régions de Madawaska-Charlotte (Nouveau-Brunswick) et du Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord, et des mesures pour les tra-

vailleurs âgés. « Un geste cynique et basement électoraliste », disent les organisations syndicales, les associations de chômeuses et de chômeurs et les partis de l'opposition, dont le Bloc québécois.

## C'est loin d'être suffisant

Dans le Bas-Saint-Laurent, concerné au premier chef par le chômage et le travail saisonnier, le président du conseil central de la CSN, Normand Gagnon, estime qu'il est trop tôt pour évaluer l'impact de l'ajout de cinq semaines de prestations. Selon lui, on devrait avoir un portrait plus complet au printemps. Cependant, précise-t-il : « La loi de l'assurance-chômage est tellement inéquitable que chaque amélioration est la bienvenue. »

La coordonnatrice du Comité des Sans-Chemise de Charlevoix, Danie Harvey, partage son point de vue et croit que « ces mesures ne combleront pas complètement le trou noir ». Dans sa région comme dans bon nombre d'autres du Québec, les emplois, dont ceux qui dépendent de la saison touristique, n'assurent du travail que durant quelques semaines. Le vice-président de la CSN, Roger Valois, explique que « seuls les travailleurs saisonniers ayant le plus travaillé auront droit à ce maximum de cinq semaines de plus de prestations ».

Puisqu'elles ne sont que temporaires, les mesures Volpe sont considérées comme insuffisantes. Au



Roger Valois

Des milliers de travailleurs saisonniers (agriculture, agro-alimentaire, foresterie, pêcheries, restauration, tourisme) vivent un « trou noir », soit cette période sans revenu entre l'arrêt des prestations de l'assurance-emploi et la reprise du travail. Les mesures annoncées par Ottawa avant les élections leur seront-elles profitables ?

« Un gouvernement minoritaire crée probablement une conjoncture idéale pour continuer le combat et obtenir des modifications au régime de l'assurance-chômage. »

cours des 15 dernières années, les réformes du régime de l'assurance-chômage ont eu comme conséquences de diminuer l'accès aux prestations, leur durée et le montant versé, alors que le régime a enregistré des surplus records dépassant largement les 40 milliards de dollars. Selon les chiffres de Ressources humaines Canada, seulement 45 % des travailleuses et des travailleurs du Québec se qualifient pour recevoir des prestations de chômage, comparativement à 80 % en 1993. C'est donc dire que 55 % des cotisants au régime en sont exclus.

### Une conjoncture idéale

Même si les élections sont derrière nous, les organisations syndicales et les groupes populaires n'ont pas l'intention de se croiser les bras. La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, relève que « ça fait 25 ans qu'on n'a pas vu un gouvernement minoritaire à Ottawa ». La perspective d'une collaboration parlementaire ponctuelle entre le Bloc québécois, le NPD et le Parti conservateur ne pourrait-elle pas déboucher sur des accords concernant l'assurance-chômage, dont la création d'une caisse indépendante de l'État ? La question se pose.

Jean-François Plano, du Mouvement action chômage de Montréal, estime qu'« un gouvernement minoritaire crée probablement une conjoncture idéale pour continuer le combat et obtenir des modifications au régime de l'assurance-chômage. C'est certain que nous allons faire quelque chose. Ça fait partie des débats que nous devons avoir cet automne ».

La lutte des Sans-Chemise a mobilisé un grand nombre de personnes et a soulevé un courant de sympathie au Québec. Roger Valois, qui est responsable du dossier de l'assurance-chômage, affirme que les centrales syndicales continueront de les appuyer. « C'est en tout cas notre volonté », assure-t-il. Quant à la CSN, elle a toujours une poursuite contre le gouvernement sur le détournement du fonds de la caisse de l'assurance-emploi.



Appuyés par les organisations syndicales et les groupes communautaires, les Sans-Chemise, qui ont vu le jour dans la région de Charlevoix en 2000, ont réclamé durant la campagne électorale fédérale un régime d'assurance-chômage accessible, juste et universel. Leur slogan *Qui a volé l'argent des chômeurs ? Moi je ne vote pas pour ça !*, a été diffusé sur des milliers d'affiches réparties dans plusieurs villes du Québec, entre autres, devant l'édifice de la CSN, à Montréal.

### Situation actuelle

Actuellement, le critère d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage exige entre 420 et 910 heures de travail, selon les régions. Depuis juin 1994, le taux de prestations est fixé à 55 %. Il a déjà été de 60 %, puis de 66,6 % pour les personnes seules et de 75 % pour les prestataires ayant des personnes à charge. Les revendications des Sans-Chemise, qu'appuie la CSN, sont les suivantes :

- un critère unique d'admissibilité à 350 heures de travail dans l'année précédant le dépôt d'une demande de prestations d'assurance-chômage ;
- un minimum de 35 semaines de protection pour tous les chômeurs et des prolongations dans les régions particulièrement touchées par le chômage ;
- le rétablissement du taux de prestations à au moins 60 % du salaire ;
- une caisse d'assurance-chômage autonome, puisque seuls les employeurs, les travailleuses et les travailleurs y cotisent.

Les **25** ans de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne

# Bilan positif, avenir incertain

À la fin de 2003, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a rendu public un rapport faisant le bilan du quart de siècle d'application de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Malgré les mois écoulés depuis sa publication, ce document n'a rien perdu de sa pertinence. Au contraire, ce bilan du chemin parcouru et les 25 recommandations qui s'y rattachent ouvrent le débat sur l'avenir de la Charte.

Texte : Jean-Sébastien Marsan

Photos : Alain Chagnon

« **G**lobalement, le bilan de la Charte est positif, se félicite Pierre Bosset, directeur de la recherche et de la planification de la Commission. Des pratiques courantes qui existaient il y a 25 ans, telles que la non-embauche de femmes enceintes et les

questions posées sur leur projet d'avoir des enfants ont disparu, et des entreprises ont adopté des politiques entre autres contre le harcèlement sexuel et racial. »

Les recours prévus par la Charte ont aussi eu un effet d'entraînement sur les institutions publiques : respect de la dignité des patients dans le réseau de la santé, code de vie dans les écoles, politiques contre la discrimination en milieu de travail. Sans oublier la Loi sur l'équité salariale, que l'on peut considérer comme un sous-produit de la Charte. « La loi a ses imperfections, relève Pierre Bosset, mais c'est un progrès remarquable par rapport à la situation qui prévalait il y a 25 ans.

« La Charte a aussi eu un impact positif sur la protection de la vie privée en milieu de travail », ajoute-t-il. Par exemple, le dépistage de drogue ou d'alcool est réglementé : il faut des motifs raisonnables pour procéder à un dépistage et celui-ci doit être réalisé en respectant le droit à la vie privée des employé-es. Enfin, les entreprises ne peuvent plus faire ce qu'elles veulent en termes de surveillance des employés.

Sur ce dernier aspect, le coordonnateur du Service juridique de la CSN, François Lamoureux, demeure sceptique. « La CSN dénonce depuis plusieurs années la filature vidéo des salarié-es en milieu de travail, rappelle-t-il. Les employeurs devraient obtenir une autorisation d'un tribunal s'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'un salarié commet une fraude. Ce qu'ils font actuellement, c'est, par exemple, filmer quelqu'un pendant des jours pour tenter d'introduire en preuve un élément qui justifierait un congédiement. Et si l'employeur ne trouve rien à lui reprocher, l'effet le plus pernicieux pour cette personne, c'est qu'elle ne saura même pas qu'elle a fait l'objet d'une filature puisqu'elle n'en a jamais eu connaissance. »



Des pratiques courantes qui existaient il y a 25 ans, telles que la non-embauche de femmes enceintes et les questions posées sur leur projet d'avoir des enfants, ont disparu.

## La Charte en bref

Adoptée par l'Assemblée nationale en 1975, la Charte est entrée en vigueur l'année suivante. La Commission des droits de la personne veille à son respect, traite les plaintes, effectue des enquêtes de son propre chef et saisit les tribunaux. En vertu de la Charte, le Tribunal des droits de la personne voit le jour en 1989, sous le gouvernement libéral de Robert Bourassa. Il s'agit d'un tribunal spécialisé en matière de droits, qui fait l'objet d'un large consensus.

Les 38 premiers articles de la Charte priment sur toutes les lois du Québec pour assurer plusieurs libertés et droits fondamentaux : le droit à la vie, à la sûreté, à l'intégrité de sa personne, au respect de la vie privée, à la liberté de conscience, de religion, d'opinion, d'expression, de réunion pacifique, d'association, etc. Les 100 autres articles, qui ne l'emportent pas sur le reste de la législation, définissent des droits économiques et sociaux, les fonctions de la Commission et du Tribunal, les programmes d'accès à l'égalité, des règlements et autres dispositions.

### Revendiquer de nouveaux droits

Si on a fait des pas importants en matière de respect des droits fondamentaux, il n'en reste pas moins que les droits économiques et sociaux demeurent les « parents pauvres de la Charte », selon le bilan de la Commission. Ils ont besoin d'un coup de pouce pour contrer la tendance de l'État à les transformer en privilèges ou en aide de dernier recours.

Le droit à l'éducation publique et laïque ainsi que le droit au logement devraient être explicitement inscrits dans la Charte, soutient la Commission, tout comme le droit de jouir de services de santé et de mesures de soutien à la famille.

« Je suis d'accord pour que ces droits soient



**L'avocat Julius Grey :**  
« Je serais prêt à défendre l'argument que la médecine gratuite et universelle fait partie de nos valeurs au point de la garantir comme un droit fondamental. »

déclarés fondamentaux, abonde l'avocat Julius Grey, spécialiste des droits et libertés. Je serais prêt à défendre l'argument que la médecine gratuite et universelle fait partie de nos valeurs au point de la garantir comme un droit fondamental. Au Québec, étant donné nos conditions climatiques, le droit à un logement chauffé pourrait aussi être considéré comme un minimum fondamental.

« Mais il faut faire attention de ne pas figer un moment de l'histoire, prévient l'avocat. Le but de la Charte est de trancher des débats fondamentaux, pas de devenir un outil de gestion quotidienne de l'administration du pays. » Autrement dit, la Charte ne doit pas servir à fixer le montant minimal de la prestation d'aide sociale, mais plutôt stipuler que c'est la responsabilité de l'État de déterminer et de respecter un seuil.

La Commission recommande aussi que le droit au travail, entendu comme l'accès à des mesures

favorisant l'emploi et la formation professionnelle, soit inclus dans la Charte, ainsi que le droit à des conditions de travail respectant la dignité et l'intégrité psychologique des travailleuses et des travailleurs.

« Pour la CSN, que les droits économiques et sociaux puissent jouir de la primauté de la Charte est la plus importante recommandation de la Commission », indique François Lamoureux, qui y voit un formidable outil de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. ►



Au Québec, étant donné nos conditions climatiques, le droit à un logement chauffé pourrait aussi être considéré comme un minimum fondamental.

## Le Tribunal amputé

Ces dernières années, le Tribunal des droits de la personne a perdu une partie de sa juridiction au profit des arbitres de griefs, dans les cas de discrimination associée à l'application d'une convention collective. Ce qui a créé deux classes de citoyens en ce qui a trait à l'application de la Charte : les non-syndiqué-es s'adressent à la Commission ou au Tribunal (leurs litiges ne résultant pas d'une convention collective) et les syndiqué-es s'en remettent aux arbitres de griefs. « Ça n'a aucune cohérence, s'insurge François Lamoureux. La Charte doit s'appliquer à toutes les citoyennes et tous les citoyens de la même manière. » La CSN réclame que les salarié-es aient le droit de choisir le forum le plus approprié. Certaines causes devraient être entendues, en raison de leur expertise, par la Commission et le Tribunal des droits de la personne, plutôt que par un arbitre.

### ► Liberté syndicale

La Commission recommande également, dans son bilan, d'inscrire dans la Charte que la liberté d'association implique le droit de négocier et de faire la grève. À l'heure actuelle, selon la jurisprudence de la Cour suprême du Canada, la liberté d'association ne garantit pas le droit de négocier et de débrayer. Dans trois causes rendues en 1987 et une autre en 1990, le plus haut tribunal du pays avait statué que la liberté d'association n'incluait pas le droit de grève et de négociation.

Le droit à la négociation doit être lié au droit d'association, plaide François Lamoureux. « Avoir le droit d'association sans avoir le droit de négocier les conditions de travail et d'exercer des moyens de pression, cela signifie qu'un syndicat est un club social », illustre-t-il.

Dans son bilan, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse recommande d'inscrire dans la Charte que la liberté d'association implique le droit de négocier et de faire la grève.

Cependant, en 2001, l'arrêt Dunmore de la Cour suprême a marqué une rupture par rapport aux décisions précédentes du plus haut tribunal du pays. Cet arrêt souligne la dimension collective de la liberté d'association des salarié-es vulnérables (des travailleurs agricoles saisonniers, dans ce cas), l'obligation pour l'État de garantir la liberté d'association et le recours au droit international en matière de liberté syndicale. Le Canada a d'ailleurs signé des conventions internationales en ce sens, dont celle de l'Organisation internationale du travail, qui stipule que la liberté syndicale inclut le droit de négociation et d'action collective.

### Et demain ?

Le bilan de la Commission sur les 25 ans de la Charte québécoise des droits et libertés a fait peu de bruit jusqu'à maintenant et, pourtant, il se veut un appel à la société civile et au législateur. « Nous préparons des colloques en région cet automne pour expliquer le bilan, dit Pierre Bosset. Il arrivera aux recommandations ce que les groupes sociaux et le mouvement syndical en feront. »

« Malheureusement, on n'a pas vu le président de la Commission reprendre le flambeau, regrette François Lamoureux. Il faut que la Commission joue un rôle plus proactif et militant. Avec les attaques néolibérales du gouvernement depuis l'automne dernier, il faut se protéger avec des remparts juridiques plus serrés. »

Une rumeur veut que la Commission et le Tribunal soient de prochaines victimes de la réingénierie du gouvernement Charest, signale François Lamoureux. « C'est pourquoi il faut que tous les acteurs sociaux, communautaires et syndicaux soutiennent les recommandations de la Commission ainsi que cette institution et le Tribunal, en raison de leur expertise pour interpréter et appliquer la Charte des droits et libertés. »





La presse a exposé au grand jour les nombreux cas de barbarie qui se sont produits entre autres dans les centres de détention américains de Guantanamo Bay à Cuba et d'Abu Ghraib en Irak. Cette photo, prise le 8 mai dernier, montre un prisonnier du pénitencier d'Abou Ghraib, en banlieue de Bagdad, en Irak.

**Il faut mettre fin  
à l'illusion  
que la sécurité  
exige le sacrifice  
de nos libertés.**

**Trois ans après les attentats du 11 septembre 2001**

# **Que reste-t-il de nos droits et libertés ?**

*Texte : Lyle Stewart*

Photos : Presse canadienne

**Les abus et l'absence totale de droits humains aux pénitenciers américains de Guantanamo à Cuba et d'Abu Ghraib en Irak ont profondément choqué. Cruel constat : la guerre au terrorisme met à mal et même au rancart les droits et libertés. Depuis l'attentat du World Trade Center, il n'existe qu'une seule équation pour le président américain George W. Bush : si vous n'êtes pas avec lui, vous êtes son ennemi ! Même le simple citoyen d'ici en ressent l'onde de choc.**

**L**il y a quelques mois, le président du Conseil central du Montréal métropolitain, Arthur Sandborn, est allé à Plattsburgh, dans l'État de New York, pour donner une entrevue à PBS, le réseau de télévision public américain. « À la frontière, dès que j'ai dit aux douaniers américains que j'étais un élu syndical et que je me rendais à Plattsburgh pour une entrevue à la télé, ils m'ont posé toutes sortes de questions, raconte-t-il. Ils voulaient savoir exactement le contenu de l'entrevue et connaître les questions que l'animateur allait me poser. Ils ont fouillé ma voiture. J'étais certain que je n'allais pas traverser la frontière. » Les douaniers l'ont finalement laissé passer. Mais l'expérience était révélatrice, pour lui, du nouvel état d'esprit qui règne aux États-Unis. « On s'en va vers un état policier », croit-il. Si la tendance est plus prononcée aux États-Unis, le Canada n'est pas loin derrière.

## **Principes fondamentaux compromis**

Devant les délégués de l'Association du Barreau canadien réunis à Winnipeg cet été, l'avocate constitutionnaliste Palbinder Shergill a déclaré que Louis Riel, Mahatma Gandhi et Nelson Mandela auraient été étiquetés comme des terroristes par Ottawa, si les actions pour lesquelles ils sont connus avaient eu lieu après le 11 septembre 2001. Selon M<sup>e</sup> Shergill, la loi antiterroriste canadienne compromet plusieurs principes fon-

damentaux de justice : la présomption d'innocence, le droit à un procès juste et équitable, et l'accès à l'information pour une défense pleine et entière.

Adoptée à toute vapeur trois mois après les attentats de New York et de Washington,



**À partir d'informations canadiennes douteuses voulant qu'il soit un terroriste, les autorités américaines ont envoyé Maher Arar, un citoyen canadien, dans une prison syrienne où il a subi pendant des mois la torture.**

cette loi permet à la GRC d'enquêter sur des groupes légitimes, même s'ils n'ont commis aucun acte illégal. Les dérives telles que l'affaire Arar et les perquisitions de la GRC chez une journaliste du *Ottawa Citizen*, l'hiver passé, portant justement sur cette affaire, illustrent bien cette logique sécuritaire.

Au Québec, en février dernier, la Ligue des droits et libertés a lancé une campagne (dont la CSN est signataire) contre l'érosion des droits et libertés civils. Elle met en lumière plusieurs pratiques qui les affaiblissent radicalement : la création d'un méga fichier d'information sur les voyageurs, le recours accru de l'État aux « certificats de sécurité » qui suspendent les droits fondamentaux, les arrestations préventives et massives lors de manifestations, le recours fréquent à la détention de demandeurs du statut de réfugié, le projet d'élargir la surveillance des communications électroniques et, enfin, la loi antiterroriste elle-même.

Pour la Ligue, il faut mettre fin à l'illusion que la sécurité exige le sacrifice de nos libertés durement acquises, d'où le titre de la campagne « Nos libertés sont notre sécurité ».

# Grève sociale reportée

Tout en demeurant disposé à recourir à une grève sociale, le conseil confédéral en est venu au constat que la CSN et la FTQ n'ont pas la même vision des moyens de pression à déployer pour contrer les politiques néolibérales du gouvernement Charest.

Les mandats de grève de 24 heures en intersyndicale accordés par 200 000 membres des syndicats CSN au cours des derniers mois ne pourront être exercés. « Pour la CSN, la grève sociale aurait constitué une occasion historique de décrier la gravité de la situation. Pour la FTQ, il s'agit d'un moyen inapproprié », a indiqué la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, au cours du débat sur cette question au

conseil confédéral de septembre. « La grève sociale est inaccessible pour le moment, a-t-elle ajouté, mais la CSN n'a pas l'intention de se taire pour autant. Elle va poursuivre une véritable guérilla politique ».

En vue de cette guérilla, le conseil confédéral a adopté un plan d'action et une plate-forme de revendications pour les prochains mois. Les délégué-es ont également mandaté le comité exécutif de la CSN d'entreprendre, au besoin et dans la mesure où la conjoncture intersyndicale s'y prête, toute démarche pertinente pouvant conduire à une nouvelle recherche de mandats de grève sociale de 24 heures en intersyndicale.

## Voici ce qu'ils et elles ont dit

« Quand on n'a pas le même diagnostic, on n'a pas le même traitement. La CSN a le mérite d'être claire. »



— Pierre Lamy, président de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN)

« C'est bien évident que le fait de ne pas pouvoir exercer la grève sociale crée des déceptions, mais nous ne pouvons trahir les mandats votés par nos membres pour une grève en intersyndicale. »



— Ann Gingras, présidente du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches

« La CSN sort grandie de cet exercice de recherche de mandats. La guérilla politique sera très exigeante



mais nous serons là pour porter le message de la CSN partout. »

— Jeannine Girard, présidente du Conseil central du Saguenay-Lac-Saint-Jean

« Nous devons capitaliser sur l'effet rassembleur, l'effet de deuxième souffle que nous donne le plan d'action CSN. »



— Denis Marcoux, vice-président de la Fédération des employés et employées de services publics (FEESP-CSN)

## Lois antisyndicales de décembre 2003

### Les contestations juridiques, où en est-on ?

Le combat contre le gouvernement Charest se transportera aussi au cours des prochains mois devant les tribunaux. La CSN sera particulièrement active sur le front juridique après avoir déposé plusieurs requêtes afin de faire déclarer inconstitutionnelles une série de lois adoptées sous l'odieux bâillon de décembre 2003. Pour la CSN, ces différentes lois briment le droit d'association garanti par les chartes québécoise et canadienne des droits de la personne. Des plaintes ont également été déposées devant le Bureau international du travail (BIT). Où en est-on ?

#### Droit de se syndiquer

C'est en mars prochain que le comité des libertés syndicales du BIT devrait présenter son rapport concernant les plaintes contestant la légalité des lois 7 et 8, qui empêchent les personnes responsables des services de garde en milieu familial et les ressources intermédiaires de type familial de se syndiquer. Quant aux requêtes déposées devant la Cour supérieure du Québec, on s'attend à ce qu'elles soient entendues en avril ou en mai 2005.

#### Fusions forcées des accréditations syndicales

En ce qui a trait à la loi 30, qui force la fusion des accréditations syndicales dans le secteur de la santé et des services sociaux, la CSN

poursuit sa coordination intersyndicale en vue d'aboutir à un procès sur le fond, à l'été 2005. Rappelons que la CSN, la CSD, la CSQ, la FIIQ et la FTQ, ont contesté la validité constitutionnelle de la loi 30 en Cour supérieure. On s'attend, par ailleurs, à ce que le Bureau international du travail se prononce en mai ou en juin prochain.



### Plus de 30 000 personnes manifestent pour stopper la démolition

Le 29 novembre dernier, plus de 30 000 personnes se sont rendues à Québec pour s'opposer aux politiques antisociales et antisyndicales du gouvernement Charest.

par les syndicats à leur conseil central et à leur fédération. Les protections légales contre la sous-traitance étant devenues extrêmement réduites, la CSN continue d'encourager tous ses syndicats à négocier une clause de protection contre la sous-traitance au moment du renouvellement de leur convention collective. Des clauses types, des lettres d'entente et des outils de négociation ont été préparés par le Service juridique, à cet effet.

Michelle Filteau

## Guérilla politique à l'horizon

« Plus que jamais, nous devons unir nos forces parce que cette année encore, il y aura quelques montagnes à déplacer ! » Faisant référence, à la publicité télévisuelle de la CSN qui a envahi les ondes cet automne, la



présidente de la CSN, **Claudette Carbonneau**, n'a pas mâché ses mots pour dénoncer les politiques du gouvernement Charest. Dans un discours devant plus de 250 délégués-es réunis en conseil confédéral, la présidente a passé en revue les mauvais coups à venir qui s'ajouteront au bilan déjà désastreux des lois adoptées sous le bâillon en décembre 2003. Projets de loi sur les partenariats public-privé (PPP), contre-réforme dans les cégeps, réformes inacceptables de l'aide sociale et des régimes complémentaires de retraite, le gouvernement Charest n'a pas fini de faire virer le Québec à droite.

La CSN entend livrer une lutte sans merci aux projets de loi n° 61 sur l'Agence des partenariats public-privé, n° 57 sur la réforme de l'aide sociale, et n° 195, destiné à brimer le droit à la libre négociation des régimes de retraite à prestation déterminée.

« Le projet de loi n° 57 est chiche, incohérent et bâclé. Il comprend une longue liste de lacunes allant à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Au lieu de faire un pas en avant dans le sens de cette loi, on fait deux pas en arrière », a estimé la présidente de

la CSN. Quant au projet de loi n° 195, « il nie la capacité des syndicats de prendre en compte les intérêts collectifs de tout leur monde retraités-es comme participant actif. Donner un droit de veto aux retraités sur les congés de cotisation de l'employeur, cela signifie un droit de veto sur toute entente syndicale-patronale. C'est inacceptable ! »

Concernant l'entente avec le fédéral sur la santé, la présidente de la CSN a fustigé le gouvernement. « C'est carrément indécent d'entendre Jean Charest et Philippe Couillard nous chanter en cœur que leurs devoirs sont faits en santé, alors que les besoins sont criants. Priorité à la santé nous disaient-ils ! Supercherie ! On voit aujourd'hui qu'ils sont prêts à piller les budgets de la santé et des services sociaux pour financer des baisses d'impôt. »

La présidente de la CSN n'a pas été plus tendre à l'endroit du ministre de l'Éducation. « Il annonce des changements majeurs qui risquent de faire voler en éclats le réseau collégial. L'ave-

nir est à l'autonomie tous azimuts des cégeps. Nous entrons dans l'ère de la géométrie variable. Même le diplôme national pourrait être sacrifié sur l'autel de l'autonomie des établissements. La mise en place de projets pilotes risque de devenir l'échappatoire permettant de court-circuiter toute consultation publique. »

### Non au Forum de Jean Charest

Les délégués-es du conseil confédéral ont aussi adopté un plan d'action et de résistance qui prévoit la participation de la CSN à un forum alternatif, organisé par le Réseau de vigilance, et à une manifestation à l'occasion du Forum national du gouvernement Charest, auquel le conseil confédéral a décidé de ne pas participer. Un grand rassemblement des syndicats CSN est prévu à la fin d'octobre pour faire le point, entre autres, sur les PPP et la sous-traitance. Une semaine du souvenir sera organisée à la mi-novembre pour se rappeler les nombreuses lois antisyndicales

qui ont été déposées à l'Assemblée nationale à la même époque l'an dernier. Cette semaine prévoit une journée de perturbation des lieux de travail et des manifestations à l'occasion du congrès du Parti libéral du Québec, qui se tiendra à Montréal.

Tout au cours de cette guérilla politique, la CSN continuera de revendiquer la protection des plus vulnérables de notre société ; une stratégie de développement économique du Québec et de ses régions ; la mise en place d'une loi-cadre garantissant la pleine maîtrise d'œuvre du secteur public (incluant les municipalités) en matière de conception, d'exploitation d'infrastructures publiques et de prestations de services publics ; ainsi que la consolidation des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Une plate-forme sociale et politique a d'ailleurs été adoptée à cet égard.

**Michelle Filteau**



Conseil confédéral, septembre 2004.



De gauche à droite : Léo-Noël Fortin et Maryse Boudreault, membres du conseil syndical ; Pierre Morel, responsable de la santé-sécurité, Lilianne Dufour, vice-présidente du conseil central, Claudette Carbonneau, présidente de la CSN, Jeannine Girard, Roger Vachon et Guy Gingras, respectivement présidente, secrétaire général et trésorier du conseil central.

## Saguenay-Lac-Saint-Jean

Notre cause, c'est la défense du monde ordinaire

La majestueuse région de Saguenay-Lac-Saint-Jean a connu des moments difficiles, ces trois dernières années. Malgré cela, le conseil central a trouvé le moyen d'accroître ses effectifs de plus de 1300 membres de 2001 à 2004, alors que la région a perdu, pendant la même période, quelque 2000 emplois directs et 4000 emplois indirects. Des pertes qui ont mobilisé la région. Ainsi, toutes les composantes de la CSN se sont déployées à l'annonce de la fermeture de l'usine Abitibi-Consol, dans le secteur de La Baie. À cet endroit, le milieu, avec à sa tête les deux syndicats des travailleurs affiliés à la FTPF-CSN, refuse de baisser les bras. La mobilisation régionale a également résonné à l'annonce de la fermeture de l'usine Agropur de Chambord. Le conseil central réclame, entre autres, l'adoption d'une politique du « droit au développement territorial ».



Le bureau de circonscription de la députée-ministre Nathalie Normandeau, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, a été l'objet d'une courte visite des délégué-es lors du congrès du conseil central.

## Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

S'unir pour l'avenir

La pittoresque région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine subit les affres d'une planification mal ficelée par des gouvernements peu préoccupés du sort des régions. Le conseil central s'interroge sur l'avenir de cette région, malgré l'injection de 210 millions de dollars dans son économie. À la fermeture de Murdochville, s'ajoutent d'autres dures réalités comme le souligne le rapport de leur congrès : « notamment la fermeture de la Fonderie Noranda, le 28 avril 2002, entraînant la perte de 300 emplois, l'arrêt des travaux de l'usine Gaspésia, en janvier 2004, qui a paralysé plusieurs entreprises locales en plus de détruire 250 emplois, sans compter les 700 ouvriers qui œuvraient dans la construction. L'instabilité du secteur forestier avec la surtaxe américaine de 19 % et la surévaluation du rendement de la forêt de 15 %, l'arrêt complet de la pêche à la morue, les pertes d'emplois dans le secteur de l'éducation, etc. La guérison est-elle possible ? »



Le comité exécutif du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches est composé, en partant de la gauche, de Ginette Therrien, 1<sup>re</sup> vice-présidente, Yves Fortin, secrétaire, Ann Gingras, présidente, Émilia Castro, 2<sup>e</sup> vice-présidente et Jean-Claude Boucher, trésorier.

## Québec-Chaudière-Appalaches

La résistance par une vie syndicale active

« Nous refusons que la santé, les services sociaux, l'éducation, la culture et les services publics que nous nous sommes donnés soient marchandés et commercialisés. Les États, les gouvernements et les institutions démocratiques ne doivent pas être dominés par les entreprises multinationales et le grand capital. » Ainsi était lancé le congrès du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches, en mai dernier.

Au total, 17 recommandations, touchant à un éventail de sujets, allant de la solidarité nécessaire entre organisations syndicales et communautaires pour contrer le néolibéralisme, jusqu'au maintien intégral et au financement adéquat du secteur collégial, en passant par un refus de toute privatisation du transport public.



Le président du Conseil central du Cœur du Québec, Gilles Dubuc (au centre), est entouré des membres du comité exécutif, du conseil syndical et du comité de surveillance.

## Cœur du Québec

Agir ensemble au cœur de nos milieux

Les travaux des délégué-es au congrès du Conseil central du Cœur du Québec ont été axés sur l'amélioration des conditions de travail et de vie des syndiqué-es, entre autres, en agissant dans les milieux de travail, en prenant la défense des services publics, en faisant la promotion du développement durable des régions et en consolidant des alliances. Les congressistes ont également adopté des propositions exigeant des réinvestissements majeurs dans le réseau de la santé et des services sociaux, dans le réseau des centres de la petite enfance et dans celui de l'éducation. « Nous continuerons aussi la bataille pour la préservation du caractère public, accessible et universel de nos services de première ligne en santé et services sociaux (CLSC), même combat pour nos jeunes qui se dirigent ou qui sont présentement dans nos cégeps et universités. De même, nous ne laisserons pas tomber toutes nos revendications actuelles pour l'établissement de véritables politiques de formation continue. »

Yvan Sinotte

## Contre la précarité et la sous-traitance

En 2004-2005, les syndiqué-es voudront contre la précarité et faire échec à la sous-traitance lors du renouvellement de leur convention collective. Le relèvement des salaires, l'amélioration des régimes d'assurance collective et de retraite sont aussi des enjeux.

### Hôtellerie

À la Fédération du commerce (FC-CSN), une sixième ronde de négociations coordonnées des syndicats de l'hôtellerie va s'amorcer. En tout, 40 syndicats représentant 6500 travailleuses et travailleurs d'établissements hôteliers du Québec négocieront ensemble, à autant de tables, le renouvellement de leurs conditions de travail et de vie. D'ici l'été prochain, il y aura des pourparlers intensifs au Reine-Élizabeth, au Ritz Carlton, au Centre Sheraton, à Montréal, ainsi qu'au Hilton de Québec, à la station Mont-Tremblant (qui participe pour la première fois à ces négociations sectorielles), dans le réseau de l'Hôtel des Gouverneurs, au Manoir Richelieu, dans Charlevoix, dont des employé-es sont de retour à la CSN, et dans de nombreux autres hôtels.

« Les employé-es vont chercher à colmater la brèche qu'a ouverte le premier ministre Jean Charest en modifiant l'article 45 du Code du travail pour favoriser le recours à la sous-traitance », affirme le président de la FC-CSN, Jean Lortie. L'amélioration des régimes de retraite devrait aussi être l'une de leurs revendications.

Dans l'agro-alimentaire, la fédération tentera d'étendre la percée qu'elle a accomplie chez Bacon America, à Drummondville, en matière de droit d'alerte, soit le droit d'arrêter de travailler si on croit que le produit est impropre à la consommation.

### Métallurgie

La sous-traitance, les régimes d'assurance collective et de retraite seront aussi au cœur des négociations à la Fédération de la

métallurgie. Autre sujet d'inquiétude : la mondialisation ! « Une partie de la production est faite ici et l'autre à l'extérieur dans d'autres pays tels que la Chine, l'Inde ou le Mexique. Les employeurs vont-ils vouloir encore plus de productivité et rabaisser nos conditions ? Il faudra y voir au plan syndical », affirme le président de la fédération, Alain Lampron.

À surveiller, les négociations chez Bridgestone-Firestone à Joliette où les parties ont convenu de rouvrir la convention en octobre 2004 plutôt qu'en août 2005, ainsi que celles chez Gelco, chez Lavo et aux Mines Seleine, aux Îles-de-la-Madeleine. De leur côté, les travailleurs de Plastiques Simport et de Asphalte Desjardins-Bétonnière moderne sont actuellement en grève pour protéger leurs emplois.

### Communications

« Les syndicats vont certainement vouloir circonscrire la sous-traitance et élargir la portée de leur accréditation syndicale aux nouveaux supports que se donnent les employeurs, tels les sites internet », indique d'entrée de jeu la présidente de la Fédération nationale des communications (FNC-CSN), Chantal Larouche. La bonification des régimes de retraite devrait être aussi une priorité. Les syndicats de TV5, de CAM Internet, de Météo Média, de *La Frontière*, du *Journal de Montréal*, du *Nouveliste*, des Messageries Dynamiques et de la Place des Arts, à Montréal, seront en négociation.

### FTPF-CSN

À la Fédération des travailleuses et travailleurs du papier et de la forêt (FTPF-CSN) les syndicats du

secteur des usines Abitibi Consolidated, Kruger, Bowater, Tembec et Domtar coordonneront leurs négociations. « L'enjeu majeur est l'introduction de la retraite progressive en s'assurant qu'il y a transmission des compétences et des connaissances des plus vieux aux plus jeunes travailleurs », indique le président de la FTPF, Sylvain Parent. La sous-traitance, le relèvement des salaires et la majoration de la contribution des employeurs aux régimes d'assurance collective sont aussi d'importantes revendications.



« Autant dans le secteur privé que dans le secteur public, la sous-traitance sera un des enjeux majeurs des prochaines négociations », selon Louis Roy, vice-président de la CSN, responsable des dossiers de négociation à la centrale syndicale.

ces publics de la CSN (FEESP-CSN), selon son secrétaire général et son vice-président, François Juneau et Denis Marcoux. Au 31 décembre, 170 conventions collectives seront échues.

Dans le secteur municipal, il faudra harmoniser les conventions collectives des nouvelles villes fusionnées et contre la sous-traitance. Dans le transport en commun, les syndiqué-es se mobilisent déjà contre les PPP (partenariats public-privé). Sécurité d'emploi et maintien des conditions de travail seront au centre des pourparlers. Dans le transport scolaire, 28 des 39 conventions collectives des chauffeurs et des chauffeurs d'autobus, dont le salaire moyen varie de 14 000 à 16 000 \$ par an, devront être renouvelées. Il y aura aussi des discussions aux Élévateurs à grain de Trois-Rivières, dans le secteur de l'environnement (nettoyage industriel), dans le transport routier et ailleurs.

Michel Crête

### Parapublic

De nombreuses négociations auront lieu à la Fédération des employées et employés de servi-

## Secteur public

### Des négociations dans un climat trouble

Les salarié-es du secteur public sont sans convention collective depuis le 30 juin 2003. Le gouvernement semble plus pressé de leur taper sur la tête et de sabrer dans le bien commun, que sont les services publics, que de commencer à négocier vraiment.

Le 18 juin 2004, les représentants du Front commun recevaient, comme une gifle, les « offres » du gouvernement du Québec. Offres est un bien grand mot quand on saisit le régime de famine auquel il veut astreindre les employé-es du secteur public. Le Conseil du trésor fixe à 12,6 % la hausse de sa masse budgétaire pour six ans pour l'ensemble des personnes qui sont payées par l'État. Et cela inclut tout : les salaires, toutes les autres demandes de la table centrale, comme la retraite et les primes, et les demandes de tables sectorielles qui ont une incidence pécuniaire. L'équité salariale doit même être réglée avec cette enveloppe globale.

Quant aux tables sectorielles, là aussi les « offres » patronales sont douteuses. Les mots à la mode semblent se transmettre comme la varicelle auprès des représentants des organismes gouvernementaux, des commissions scolaires, des cégeps et des institutions de santé et de services sociaux : décentralisation et flexibilité, sous-traitance et partenariats public-privé. Comme citoyennes et citoyens, nos services publics sont menacés ; comme salarié-es, le droit de gagner notre vie décemment est attaqué !

Sylvie Joly

## Le parrainage du Conseil central de l'Estrie a été décisif **La famille Borja réunie après trois ans**

**Après trois ans de séparation et d'exil, la famille Borja est à nouveau réunie et c'est un peu grâce aux militantes et aux militants du Conseil central de l'Estrie qu'elle peut enfin s'établir au Québec.**

Victime de harcèlement et de menaces de la part des paramilitaires, cette famille de quatre personnes avait dû fuir la Colombie, mais elle n'avait obtenu du Canada que deux visas. C'est ainsi que les Borja ont dû faire le choix difficile de se séparer. La mère et une de ses filles, Sandra, se sont rendues au Panama tandis qu'accompagné de son autre fille, Doris, le père a pris la direction de Montréal. Il a entrepris une longue bataille car Immigration Canada refusait de lui accorder le statut de réfugié.

Lorsque lui et sa fille ont été menacés d'expulsion, les représentants de l'Église unitarienne de North Hatley ont accepté de les accueillir afin de leur éviter la déportation. À l'automne 2003, ils ont demandé au Conseil central de l'Estrie de parrainer la famille. « C'était la première fois que le conseil central devait prendre une telle décision. Nous avons eu un débat intense lors de l'assemblée régionale parce



Photo : La Tribune/Inacom par Vincent Cottrio

que le parrainage implique que nous prenions sous notre responsabilité la famille, ce qui peut nécessiter aussi une aide financière. Mais ce qui l'a emporté, c'est notre volonté de voir ces gens traités avec humanité », se rappelle le président du conseil central, Jean Lacharité.

### **Impasse dénouée**

Cet appui a donné aux groupes et aux individus qui soutiennent la famille Borja la dernière carte qui leur manquait pour dénouer l'impasse. Encouragés, le père et sa fille Doris ont accepté de se rendre aux États-Unis après s'être

réfugiés à North Hatley pendant une centaine de jours. Cette fois, ils ont entrepris les démarches d'immigration vers le Canada pour toute la famille.

Depuis leur réunification, les Borja n'ont pas perdu de temps. Ils se sont rapidement retroussés les manches pour remettre à neuf le logement loué à Sherbrooke. Et même si elle a encore besoin de soutien, la famille Borja ne manque pas de courage et de volonté pour s'intégrer à la société québécoise. Ainsi, le 20 septembre, M. Borja s'est trouvé du travail dans la construction.

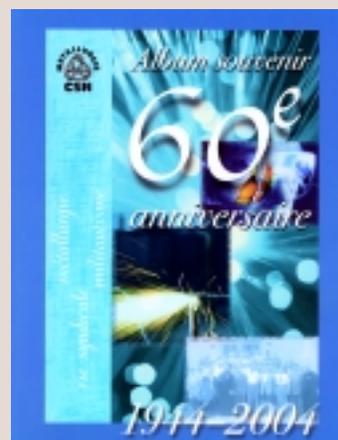
**Jacqueline Rodrigue**

Pour soutenir financièrement la famille Borja, il est possible de faire un don en envoyant un chèque au nom de **CCNSE (famille Borja)** et en le faisant parvenir à l'adresse suivante :  
**CCNSE**  
**à l'attention de**  
**Marcel Saint-Onge**  
**180, Côte de l'Acadie**  
**Sherbrooke J1H 2T3**

## Album souvenir

## **60<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération de la métallurgie**

Pour souligner son 60<sup>e</sup> anniversaire, la Fédération de la métallurgie (FM-CSN) a publié, en juin dernier, un album souvenir. Bien conçu et facile à consulter, il relate l'histoire de cette fédération et des luttes menées par les syndicats, au fil du temps, pour améliorer les conditions de travail et de vie des travailleuses et des travailleurs, ainsi que celles de leurs familles. L'album relate de nombreux faits qui ont leur place dans l'histoire du mouvement ouvrier du Québec. On y trouve également un texte de l'écrivain Pierre Vadeboncœur, qui a été conseiller juridique et négociateur à la CSN. La recherche et la rédaction de l'album ont été assumées par Suzanne Côté, vice-présidente de la fédération.



L'album souvenir du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération de la métallurgie (1944-2004) est en vente au coût de 13 \$. Vous pouvez l'obtenir en communiquant avec la **Fédération de la métallurgie de la CSN** 2100, boul. De Maisonneuve Est bureau 204, Montréal H2K 4S1 ; téléphone : (514) 529-4937

**Michel Crête**

## Retour au travail difficile

# Victoire des syndiqué-es de Radio Nord

Les 70 syndiqué-es de Radio Nord, en Abitibi-Témiscamingue, ont mis fin à leur grève qui avait débuté le 25 octobre 2002. À leur plus grand soulagement, les trois points en litige à l'origine du conflit ont été réglés cet été.

Le 20 juillet dernier, ils ont entériné à 96 % l'entente de principe et le protocole de retour au travail. Ils ont obtenu une augmentation salariale de 9 % effective à la signature et 3 % à chacune des années subséquentes, soit un total de 23 % d'ici l'échéance de leur convention collective, le 31 août 2008.

Radio Nord a en outre accepté la mise sur pied d'une caisse de retraite et le maintien des activités de mise en ondes des stations de radio et de télévision en Abitibi, au lieu de leur délocalisation en Outaouais. Il s'agit d'une victoire importante pour le syndicat et la région. De plus, chacune des stations de Radio Nord diffusera 25 heures de production locale par semaine. D'autres gains significatifs ont été obtenus pour les surnuméraires (salaires et conditions de travail).

« La perspective du deuxième anniversaire de cette grève et la pression d'une population privée d'information depuis 21 mois ont accéléré les choses », explique le journaliste Yvon Moreau, qui était responsable de la mobilisation. C'est le conciliateur Jacques Lessard, mandaté par le ministère fédéral du Travail, qui a élaboré la proposition de règlement.

Au mois d'août, cependant, le retour au travail ne s'est pas passé comme prévu. L'employeur n'a pas respecté le protocole. « Un poste à tout à coup été aboli, raconte, heurté, le président du syndicat, André Anglehart, qui y voit des représailles. Tout le monde aurait aimé reprendre sa vie normalement, mais le sentiment de trahison est général. Nous allons contester cette décision. »



Photo : Michel Bélanger

Les syndiqué-es en grève de Radio Nord ouvraient la marche lors de la grande manifestation du 1<sup>er</sup> mai dernier, à Montréal.

### Un employeur en situation de monopole et des briseurs de grève

Si cette grève a duré si longtemps, c'est, entre autres raisons, parce que les entreprises de communication relèvent du Code canadien du travail, qui n'a pas de solides dispositions anti-briseurs de grève. Radio Nord a donc maintenu sa programmation habituelle grâce à des animateurs externes, sans présenter de bulletin d'in-

formation. « Diffuser ses émissions permettait à Radio Nord de générer d'importants revenus publicitaires sans avoir à assumer, pendant toute cette période, les coûts liés à l'information », dit André Forté, conseiller syndical au dossier. De plus, l'absence de concurrence dans la région a resserré davantage l'étau sur les grévistes : Radio Nord est affilié aux trois réseaux de télé (Radio-Canada, TQS et TVA) et possède

deux des trois stations radiophoniques privées du territoire.

Si André Anglehart s'avoue très déçu du manque d'appui de la part des leaders socio-économiques de sa région (élus municipaux, organismes, etc.), qui ont sans doute eu peur de se brouiller avec leur annonceur numéro un, il est touché par celui de la population. « Notre pétition a recueilli 20 000 signatures en trois mois, dit-il, ce qui est remarquable. » Son collègue, Yves Moreau, pense aussi que les gens ont compris que leur lutte en était également une pour la qualité de l'information en Abitibi-Témiscamingue.

« Mais si nous avons tenu le coup, précise le président, c'est grâce au soutien indéfectible de la Fédération nationale des communications-CSN et des deux Fonds de défense professionnelle (FNC et CSN), auxquels nous souscrivons depuis des années. Sans cela, le rapport de force aurait été impossible à renverser. »

**Emmanuelle Tassé**



Des grévistes de Radio Nord lors d'une manifestation tenue le 25 octobre 2003, à Rouyn-Noranda.



De jeunes Honduriens se préparent pour une autre journée de travail consacrée à la construction de maisonnettes.

## L'OR-CSN et le Honduras

Mitch, ça vous rappelle quelque chose ? Peut-être, comme c'est aujourd'hui le cas avec les Charley, Ivan, Jeanne et autres ouragans, avons-nous reçu ici quelques averses, séquelles de leur apparition au sud du continent. Au Honduras par contre, on a de Mitch un souvenir plutôt douloureux. Des milliers de personnes y ont tout perdu lors de son passage, en 1998.

Marie-Denise Dubois consacre depuis 40 ans sa vie à soutenir les efforts des peuples d'Amérique du Sud. Une vraie militante que cette solide femme de la Congrégation de Notre-Dame, originaire du quartier Rosemont. Il y a 30 ans, au Chili, elle a aidé à tirer des griffes de

Pinochet plusieurs dizaines de militantes et de militants. Elle y a aussi connu Yves La Neuville, retraité de la CSN et membre de l'OR-CSN, l'organisation qui réunit les anciens du mouvement.

### Relation de responsabilité

C'est ainsi qu'est née l'idée de faire quelque chose pour venir en aide à ces habitants du Honduras, dont les habitations avaient été détruites par Mitch. Le projet *Nueva Suyapa* avait été élaboré par les habitants : reconstruire des maisons à quelque 35 kilomètres de Tegucigalpa, la capitale. Chaque futur propriétaire doit participer au projet en fournissant l'équivalent de 210 journées de travail à la construction des habitations. Histoire, on s'en doute, de ne pas établir une relation de charité, mais plutôt de responsabilité.

L'OR-CSN y a vu un moyen d'être utile, tout en respectant la dignité des Honduriennes et des Honduriens. Un comité Honduras a été mis sur pied. Puis, une vente de garage, alimentée entre autres par les dons des salarié-es de la centrale, s'est tenue dans le stationnement de la CSN, en juin. Celle-ci a rapporté plus de 3000 \$. Et le 23 août, cette somme, qui s'est ajoutée à l'argent déjà recueilli auprès d'une cinquantaine de retraité-es, d'individus et des conseils centraux, a été remise à madame Dubois. Le montant total, soit 7500 \$, permettra la construction de 3,5 maisons, à l'intérieur d'un projet de 170 habitations. Il en reste 63 à terminer.

Michel Rioux

## Une caisse d'économie solidaire

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, la Caisse d'économie Desjardins des travailleuses et travailleurs (Québec) porte fièrement un nouveau nom : Caisse d'économie solidaire Desjardins. Avant même que le concept de finance socialement responsable soit connu, elle avait fait, il y a 30 ans, le choix éthique de mettre la finance au service d'une économie solidaire.

Héritière d'une histoire plurielle bien ancrée dans l'action syndicale de la CSN, elle pousse aujourd'hui son audace jusqu'à inscrire dans son nom la raison même de son existence et à clamer



dans son identité visuelle sa passion pour les personnes. Cette caisse, à la mission engagée, soutient financièrement les entreprises collectives et les organisations dans les réseaux syndical, coopératif, culturel et communautaire dans la réalisation de leurs projets. Depuis peu, elle offre la possibilité à celles et à ceux qui veulent gérer leurs finances personnelles de manière socialement responsable de le faire. Elle dessert tout le Québec à partir de Montréal, de Québec et de Joliette.

Thérèse Jean

## La CSN accueille plus de 800 nouveaux syndiqué-es

Du 1<sup>er</sup> mai au 31 août dernier, 24 syndicats regroupant 811 travailleuses et travailleurs ont reçu leurs certificats d'accréditation syndicale confirmant leur affiliation à la CSN ou l'ajout de nouveaux membres. La CSN compte dans ses rangs plus de 2800 syndicats représentant au-delà de 280 000 travailleuses et travailleurs évoluant dans la plupart des secteurs d'activité. Au Québec, 41,2 % de la main-d'œuvre est syndiquée.

### Voici la liste des nouveaux syndiqué-es à la CSN :

- Foyer Père-Guinard-DCD, Outaouais, une secrétaire de direction ;
- Collège Esther-Blondin, Lanaudière, 55 enseignantes et enseignants ;
- Centre de la petite enfance (CPE) Contact Jardin-Soleil, 53 éducatrices et éducateurs ;
- Rachele-Berry (Gestion Quadrivium), Montréal métropolitain, 20 commis et caissières ;
- Rachele-Berry, établissement de la rue Beaubien, Montréal, 12 salarié-es ;
- Motel Excel, Montréal métropolitain, 27 employé-es (accueil, bar, entretien, maintenance, préposé-es aux chambres) ;
- Faculté de musique, Université de Montréal, 30 chargé-es de cours ;
- Collège Jean-de-Brébeuf (secondaire), Montréal, 50 enseignantes et enseignants ;
- CPE de l'hôpital Jean-Talou, Montréal, 25 employé-es ;

- Transport scolaire Gérald-Séguin, Montréal métropolitain, 100 chauffeuses et chauffeurs ;
- Régie des installations olympiques (RIO), Montréal, 50 techniciens ;
- Place des Arts (PDA), Montréal, 30 employé-es (bar) ;
- Alternatives, Réseau d'action et de communication pour le développement international, Montréal, 35 salarié-es ;
- CPE Luminou, Montréal, 26 éducatrices et éducateurs ;
- Omer De Serres, Montréal, 15 travailleuses et travailleurs de l'entrepôt ;
- Encan d'animaux Québec, 35 travailleurs ;
- Centre local de développement (CLD) Kamouraska, 7 conseillères, conseillers et employé-es de bureau ;
- Distribution P. E. Dubé, Bas-Saint-Laurent, 36 employé-es de bureau ;
- Bouilloire Falmeq, Saguenay-Lac-Saint-Jean, 12 salarié-es ;
- Transport écolier Saguenay-Lac-Saint-Jean, 8 chauffeuses et chauffeurs ;
- Autobus de l'Estrie, 87 chauffeuses et chauffeurs ;
- Groupe Sanigestion Onyx, 20 opérateurs ;
- Produits Neptune, Montérégie, 63 travailleuses et travailleurs ;
- Garderie CPE Multi-Plus, Cœur du Québec, 14 éducatrices et cuisinières ;
- Garage Bellemare et Frères, Cœur du Québec, 15 chauffeuses et chauffeurs d'autobus scolaire.

Michel Crête

# Loco Locass veut libérer le Québec des néolibéraux

« Prêts, pas prêts, la charrue Charest, acharnée, charcute en charpie la charpente de la maison qu'on a mis 40 ans à bâtir. » Ainsi démarre en trombe *Libérez-nous des libéraux*, chanson vitriolique du groupe Loco Locass, constitué de trois agitateurs de conscience, Batlam, Biz et Chafik, crinqués à bloc contre la « réingénierie » de l'actuel gouvernement du Québec.

Ce groupe fait commerce avec des textes et des chansons engagés, signe que dans la population québécoise, un public averti, politisé est prêt à saisir la balle au bond et à leur emboîter le pas pour critiquer le cours des choses. « Ce n'est pas un calcul commercial de notre part, affirme Biz, les yeux fatigués, mais avec un regard ardent sous le foulard noué qui lui voile le front. Nous n'avons pas cherché quel créneau lucratif nous pourrions prendre. C'est simplement que la politique et les questions sociales nous inspirent le plus. Le but, c'est d'allumer le plus de personnes possible, qui en allumeront d'autres autour d'elles. »

Bien sûr, l'exercice est périlleux. « Les textes qui s'en prennent à l'actualité politique vieillissent très rapidement, analyse Biz. Et puis ceux qui s'attendaient à d'autres opinions, tout à coup, ne suivent plus. Nous avons, entre autres, perdu des joueurs en nous positionnant contre l'Action démocratique du Québec. Mais nous ne chanterons jamais l'amour et le nombril pour plaire à tout le monde. »

Le marché principal de Loco Locass ? Cégepiens et universitaires, « arrivés à l'âge auquel on sort de soi », observe Biz. Cet âge où on réalise qu'on fait partie d'un tout. Il ajoute cependant que des enfants de six ans connaissent aussi leurs paroles par cœur, que de vieilles dames apprécient leurs textes et que des *baby-boomers* aiment leur analyse même si elle les écorche parfois directement. « Notre public de fond (sous-entendu leurs fi-



Le 22 juin, Loco Locass a donné un spectacle à l'occasion de la journée nationale de pique-nique de solidarité.

Cette photo a été prise durant la finale du concours Les Francouvertes, le 7 février 2000.



Photo : Michel Giroux

Photo : Michel Pettigrew

dèles) manifeste une conscience sociale, poursuit le chanteur, et les radios nous permettent de toucher des gens qui n'ont pas nécessairement les mêmes préoccupations, ce qui est très bien. » C'est ce qu'il appelle leur public périphérique.

## Pour un Québec politisé

Les choses progressent, mais le groupe aurait malgré tout espéré un peu plus de perspicacité de la part des électeurs en avril 2003. « Dès la campagne électorale, on devinait ce qui allait nous tomber dessus, poursuit Biz. Jean Charest cherche constamment à situer le Québec par rapport aux états américains et aux autres provinces canadiennes. Mais si on parle de nos impôts plus éle-

vés, il faut alors aussi dire que l'électricité la moins chère se trouve chez nous, comme les études, les logements et les soins de santé. Ce n'est pas vrai que nous sommes les pauvres d'Amérique. Pas vrai, insiste-t-il. Notre système a besoin d'être amélioré, mais il fonctionne », martèle fermement le chanteur.

Bien entendu, le discours social-démocrate de Loco Locass plaît dans le milieu syndical. Et c'est réciproque. « Je suis fondamentalement prosyndicats, explique Biz. On ne mesure pas ce qu'ils nous ont apporté. L'Occident moderne s'est reconfiguré à partir des dimanches de repos, des vacances, du respect des travailleuses et des travailleurs. D'ailleurs, les grandes social-

démocraties, comme les pays scandinaves, présentent un fort taux de syndicalisation. Par contre, je réagis très fortement aux comportements violents, irrespectueux ou peu éthiques qui minent la crédibilité de la cause syndicale. »

Dans son prochain album, *Amour oral*, qui sortira le 2 novembre, nous découvrirons la vision de Loco Locass par rapport à la nouvelle donne géopolitique d'après le 11 septembre, ainsi que des sonorités de musiques du monde, représentatives du mélange des cultures du Québec contemporain.

Emmanuelle Tassé

## Solidarité essentielle avec les syndicats africains

On oublie souvent que parmi les 425 millions de francophones présents dans le monde, 325 millions habitent l'Afrique. C'est dans cette perspective que la CSN a participé au Forum de la francophonie syndicale qui s'est tenu en mai dernier à Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso. L'objectif de ce forum visait à guider les actions futures de coopération entre les syndicats francophones de pays développés et ceux de l'Afrique, où vit actuellement la majorité de la population francophone.

Il faut dire que la situation des syndicats de ce continent est singulière dans la mesure où peu de gens sont syndiqués, soit à peine un sur dix. Et beaucoup d'entre eux, en particulier les travailleu-



### Trois francophones sur quatre sont Africains

Selon la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), le monde compte 425 millions de francophones. De ce nombre, 325 millions vivent en Afrique. Or, le taux de syndicalisation de l'Afrique francophone ne dépasse pas, en moyenne, 10 %.

ses et les travailleurs du secteur agricole, ont des revenus tellement maigres qu'ils ne peuvent payer une cotisation syndicale. Les organisations syndicales vivent donc une grande précarité. La solidarité, l'appui et l'exper-

tise des autres organisations syndicales de la francophonie leur est donc essentielle afin d'assurer leur survie et contribuer à leur épanouissement.

### Sommet en novembre

Lors de ce forum, les syndicats ont décidé d'adopter une déclaration en prévision du Sommet des chefs d'État et de gouvernement francophone, qui aura lieu en novembre prochain à Ouagadougou. Ils veulent la reconnaissance officielle de la francophonie syndicale, ce qui permettrait entre autres d'établir un cadre financier pour soutenir la coopération internationale entre syndicats des pays développés et de l'Afrique francophone. Il reste à espérer que le Sommet de novembre prochain favorisera cette reconnaissance officielle et, par le fait même, le démarrage des programmes de coopération qui ont été élaborés en mai dernier au Burkina Faso.

Daniel Leduc

## VIH/SIDA : lourds impacts sociaux

### 74 millions de travailleurs pourraient en mourir d'ici 2015

Pendant que les gouvernements occidentaux et les mega corporations pharmaceutiques se traînent les pieds, retardant ainsi une intervention efficace contre l'épidémie mondiale du VIH/SIDA, les impacts sociaux s'alourdissent. L'Organisation internationale du travail (OIT) vient de publier la première analyse mondiale de cette épidémie sur le monde du travail. Selon ses estimations, 36,5 millions de personnes en âge de travailler sont actuellement atteintes par le VIH.

Sans un meilleur recours aux traitements anti-rétroviraux, 48 millions de travailleuses et de travailleurs mourront d'ici 2010 et 74 millions d'ici 2015. C'est une catastrophe économique pour des pays en voie de développement en Afrique subsaharienne, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. La perte de vies et les effets débilissants de la maladie entraînent une réduction de la production et de l'emploi et accroissent la pauvreté.

Dans les milieux de travail, le décès de collègues alourdit le fardeau des autres. Dans les ménages où une personne est atteinte du

sida, les revenus diminuent et les soins à donner peuvent obliger un membre de la famille à abandonner son travail, ce qui peut doubler l'impact de la maladie.



Il est de plus en plus difficile de remplacer les travailleurs atteints du VIH/SIDA, qu'ils soient qualifiés ou non, dans tous les secteurs professionnels des pays d'Afrique subsaharienne.

### Action concertée des syndicats

Il est donc primordial d'aider ces travailleuses et ces travailleurs à rester... au travail. Pour l'auteur du rapport de l'OIT, Odile Frank : « Le lieu de travail est le milieu idéal pour une approche globale au VIH/SIDA. Le travail fournit un espace où il est particulièrement pertinent de parler du VIH/SIDA, où les compétences en matière de prévention peuvent être transmises directement et où le traitement peut très bien réussir. » Quant aux syndicats, ils doivent agir de façon concertée en vue de

prendre en compte la problématique du VIH/SIDA dans leurs programmes d'action. En Inde, par exemple, le syndicat Hind Mazdoor Sabha a récemment créé un groupe de travail chargé d'élaborer une politique et un programme syndical sur le VIH/SIDA.

Lyle Stewart

## L'invité

**Steven Guilbault,**  
porte-parole de  
Greenpeace-Québec



# Environnement : Un automne chaud !

**L**a session parlementaire à Québec promet d'être des plus agitées. Parmi les dossiers qui risquent de faire beaucoup de bruit, ceux de l'énergie et des OGM retiendront le plus notre attention.

En matière d'énergie, l'avenir du projet « Le Suroît » sera débattu devant la Commission de l'économie et du travail, qui devra également se pencher sur l'ensemble de la politique énergétique du Québec. Nous porterons une attention toute particulière à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Québec, mise en œuvre qui en inquiète plus d'un. En effet, depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement Charest a été pratiquement silencieux sur cet enjeu malgré un vote unanime, en 2002, de l'Assemblée nationale appuyant la ratification de Kyoto par le Canada.

Cette commission parlementaire sera un moment crucial pour débattre du mode de développement énergétique à privilégier au Québec. Outre les questions de Kyoto et du Suroît, les autres enjeux de cette commission porteront, entre autres, sur les petites centrales pri-

vées, le refinancement du réacteur nucléaire de *Gentilly II* et sur l'ensemble de la filière thermique au Québec.

Pour les groupes québécois, il est clair que nos élus font preuve d'un manque criant de vision en matière d'énergie. Nous sommes d'avis que notre politique énergétique doit d'abord et avant tout reposer sur une planification de nos besoins et sur l'identification, par la suite, des meilleurs moyens à prendre afin d'y répondre. Au lieu de cela, nous avons droit à la politique du « va-comme-j'tepousse ».

L'autre dossier chaud de l'automne sera d'amener les libéraux de Jean Charest à tenir leur promesse électorale concernant l'étiquetage obligatoire des OGM au Québec même sans l'accord des autres provinces. Quatre-vingt-huit pour cent des Québécois et des Québécoises le veulent !

Avez-vous envoyé un courriel à Jean Charest pour exiger qu'il tienne sa promesse électorale ? Sinon, vous pouvez le faire en 30 secondes environ en passant par le site internet de Greenpeace : [www.greenpeace.org/f](http://www.greenpeace.org/f).

## Perspectives

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux  
(514) 598-2131

Publié cinq fois par année, il est tiré à 27 000 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

**Direction de l'information**  
Michelle Filteau

### Coordination

Maroussia Kishka  
[maroussia.kishka@csn.qc.ca](mailto:maroussia.kishka@csn.qc.ca)

### Adjoint à la coordination

Benoit Aubry

### Rédaction

Thérèse Jean, Sylvie Joly, Jean-Sébastien Marsan, Michel Rioux, Jacqueline Rodrigue et Information-CSN

### Correction d'épreuves

Lyne Beaulieu

### Photographes

Clément Allard, Michel Bélanger, Bernard Brault (*La Presse*), Alain Chagnon, Vincent Cotnoir (*La Tribune/Imacom*), Michel Giroux, Robert Marquis, PC, Michel Pettigrew, contributions militantes

### Photographie de la couverture

Alain Chagnon

### Caricaturiste

Boris

### Conception graphique

Jean Gladu

### Mise en page

Jean Gladu, Sophie Marcoux

### Numérisation photo

Benoit Aubry

### Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie

Impart-Litho

### Distribution

Module de distribution de la CSN

### Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus

(514) 598-2233

1601, av. De Lorimier  
Montréal QC H2K 4M5

### Site Internet de la CSN

<http://www.csn.qc.ca>

ISSN : 1705-6527

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2004

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2004

Port de retour garanti : CSN

Envoi de poste publication

n° de convention : 40064900